

**OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CORSE
UFFIZIU DI L'AMBIENTE DI A CORSICA**

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



SOMMAIRE

FONCTIONNEMENT	p. 4
Fonctionnement administratif	
Moyens financiers	
Moyens techniques	
DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE	p. 7
Gestion des déchets	
Economie circulaire	
Observatoire territorial des déchets de Corse	
GESTION DES RISQUES NATURELS	p. 10
Gestion intégrée de la bande côtière	
Prévention du risque incendie	
Gestion de la ressource en eau	
Risque inondation	
PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGES	p. 13
Sites classés	
Restauration du patrimoine bâti ancien et des paysages	
Les sentiers du patrimoine - I Chjassi di a memoria	
Etude de la fréquentation de la chaîne centrale de l'île	
DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES	p. 16
Observatoire du développement durable	
Risques phytosanitaires	
Education au développement durable	
DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MER	p. 18
Participation aux instances décisionnelles	
Pêche artisanale et aquaculture	
Préservation de la biodiversité marine	
Pratique durable des activités nautiques	
CONNAISSANCE ET CONSERVATION DES MILIEUX TERRESTRES	p. 23
Actions transversales	
Le Conservatoire botanique national de Corse	
Faune sauvage	
Observatoire-conservatoire des invertébrés de Corse	
Observatoire régional des zones humides de Corse	
Les forêts	
LES AIRES PROTÉGÉES	p. 33
Le contrôle de gestion et le réseau des Réserves Naturelles de Corse	
La gestion des aires protégées	
Les sites Natura 2000	

FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

Instances

En 2024, 283 délibérations ont été prises par les instances de l'OEC, 52 par le Conseil d'administration (réuni 6 fois) et 231 par le Bureau (réuni 4 fois). 18 rapports ont été soumis à décision du Conseil exécutif et/ou de l'Assemblée de Corse.

Sur les 129 demandes de subvention déposées en 2024, 113 ont été examinées pour un montant total d'environ 5,57 M€ dont 3,57 M€ pour des établissements publics (63 dossiers) et 2,00 M€ pour des demandeurs privés (50 dossiers).

En outre, 175 conventions ont été suivies administrativement.

Ressources humaines

Au 31 décembre 2024, l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) compte 189 agents dont 13 CDD et 8 contrats d'apprentissage. Plus de 2/3 de l'effectif global appartient à la filière technique. Le taux de féminisation s'élève à 46,6 %, en légère hausse depuis 2022 (+3,6 %). 5 agents sont à temps partiel.

Concernant les 168 agents en CDI, 7 départs ont été enregistrés en 2024, dont 5 départs à la retraite, et 8 arrivées.

Par ailleurs, l'OEC a eu recours à 45 agents techniques saisonniers pour un total de 9,47 Equivalents Temps Plein (ETP).

46 agents ont pu bénéficier de l'une des 27 formations organisées en 2024 pour un montant total d'environ 35 300 € répartis entre les budgets du plan de développement des compétences (21 800 €) et de l'OEC (9 600 € de frais pédagogiques et 3 900 € de frais annexes).

Affaires juridiques

Outre les compétences internes, l'OEC bénéficie de l'appui d'un cabinet d'avocats pour l'examen de ses contentieux juridiques ou des analyses accompagnant l'exercice de ses missions.

Une quinzaine de contentieux juridiques ont été suivis en 2024, 11 se rapportant à la gestion des ressources humaines (4 agents concernés) et 8 au domaine environnemental.

Il est à relever que dans la procédure des incendies de la forêt de Valle male et de la Vallée de l'Ortolo (2009), la décision de la Cour d'Appel de Bastia du 21 février 2024 condamnant EDF à 40 000 € d'amende est définitive.

Communication

La communication de l'établissement s'appuie sur les relations avec les médias, l'animation des réseaux sociaux (Facebook, Instagram, X) et du site de l'établissement, ainsi que l'établissement d'un rapport d'activité à destination du public externe. Un marché communication, renouvelé en 2024 pour une période de 4 ans, permet la réalisation de divers supports (36 engagements en 2024).

La fréquentation du site de l'établissement compte environ 127 000 visiteurs, en augmentation malgré un nombre limité d'actualités. Certains sites satellites (CBNC, RNBB, ODDC, OCIC) souffrent quant à eux d'une architecture obsolète.

MOYENS FINANCIERS

Budget 2024

Le budget voté en crédits de paiement s'est élevé à environ 49,30 M€, répartis entre 35,25 M€ de crédits de fonctionnement et 14,05 M€ de crédits d'investissement.

Le montant des mandatements sur chaque section s'élève à 41,47 M€ (84,1 % de taux global de consommation des crédits), répartis entre 30,09 M€ de crédits mandatés en fonctionnement et 11,39 M€ en investissement.

L'année 2024 a permis le déploiement des modules budgétaires du logiciel ESEDIT (Berger Levraut), l'ensemble des informations liées à la préparation et à l'exécution budgétaire étant désormais réunies dans un unique logiciel « full web ».

Commande publique

En 2024, 796 bons de commandes ont été émis, 508 concernant des négociants insulaires, 283 des négociants situés en France continentale et 5 des négociants domiciliés à l'étranger.

16 marchés publics ont été notifiés : 10 concernant des prestations intellectuelles (assistance à maîtrise d'ouvrage et études), 5 des prestations de fournitures et services, le dernier concernant des travaux. Parmi ces procédures, 3 correspondent à des appels d'offres ouverts (assurances, communication et entretien des navires).

2 marchés ont été initiés en 2024 et seront notifiés en 2025, l'un pour la fourniture de systèmes de comptage automatiques de passages en milieu naturel et le second pour la création de bases de données et d'interfaces web.

Par ailleurs, l'OEC a participé aux différents Comités techniques achats durables mis en place par la Collectivité de Corse dans le cadre du *Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables*. Les futures procédures devront impérativement prendre en compte les critères sociaux et environnementaux dans l'élaboration des cahiers des charges, soit au travers de clauses soit dans la définition des critères d'attribution.

Tableau I : Implication de l'OEC dans les projets européens

Programmes	Projet	Budget total (M€)	Budget OEC (M€)
Interreg Italie-France Maritime 2021-2027 (co-financement FEDER) 1 ^{er} appel à projet (2023)	ALIEM VIGIL	1,56	0,35
	Proterina 4 Futur	5,47	0,30
	AMMIRARE	5,47	0,52
Interreg Italie-France Maritime 2021-2027 (co-financement FEDER) 2 ^e appel à projet (2024)	SUPER ECO	1,31	0,22
	EPIC	5,73	0,50
	UNIT MAB	1,50	0,42
	UNIT GEOPARK	1,51	0,12
	CLEANPORTI	1,87	0,17
	VIS.GEM	1,74	0,37
Interreg Euro Med 2021-2027 - 4 ^e appel à projet	QUIPO	/	P.A.
	STRESSEA	/	0,28
ERASMUS + 2021-2027	Isole di Pietra	/	0,05
FEAMPA	Analyse Risque Pêches	7,35	0,31

Par ailleurs, l'OEC a renforcé sa collaboration avec les services de l'Etat, notamment le contrôle de légalité des actes administratifs, afin de sécuriser les procédures et limiter d'éventuels recours administratifs.

Coopération européenne

Participation au Comité territorial de programmation

Le Comité territorial de programmation, présidé par le Président de l'Exécutif, réunit également les Présidents de l'OEC et de l'ODARC, ainsi que les conseillers exécutifs en charge des affaires européennes et de l'aménagement du territoire, afin d'assurer une information sur la mise en œuvre de l'ensemble des fonds européens (FEDER, FSE, FEAMPA, FEADER).

L'installation du comité, devant se réunir 6 fois par an, a eu lieu le 16 avril.

Participation aux projets européens

En 2024, l'OEC a mis en œuvre les 3 projets sélectionnés en 2023 dans le cadre de la coopération territoriale européenne 2021-2027 et s'est positionné sur 8 nouveaux appels à projets, 6 ayant été retenus. Par ailleurs, l'OEC est engagé dans de nombreux autres projets (cf. tableau I).

PO MARITTIMO 2021-2027

Le 2^e appel à projet du programme de coopération transfrontalière Po Italie-France Maritime 2021-2027 a été lancé le 15 février 2024. L'OEC

participe à l'analyse et la notation des projets.

Sur les 74 projets réceptionnés, 38 ont été retenus. L'OEC a émis un avis sur 27 d'entre eux.

Convention-cadre CdC-OEC-PNRC

Signée en 2020, une convention cadre quinquennale entre la Collectivité de Corse, le Parc Naturel Régional de Corse et l'OEC est venue acter l'aboutissement d'un partenariat important entre ces institutions. Ce gage de stabilité a pu se concrétiser à travers un juste équilibre entre la mise en application de la charte du PNRC, contrat qui concrétise le projet de protection et de développement durable élaboré pour son territoire, et une participation financière annuelle de la CdC arrêtée à 5,556 M€ en fonctionnement et 0,6 M€ en investissement.

Plusieurs réunions techniques entre le PNRC et l'OEC se sont tenues afin de mieux affiner les besoins en crédits de paiements en fixant les priorités des travaux à réaliser et en faisant le point sur les évolutions des chantiers en cours.

Des négociations entre la CdC, le PNRC et l'OEC pour le renouvellement de la convention-cadre 2025-2029 ont abouti à l'élaboration d'un projet de convention en fin d'année. Le document est actuellement en cours de validation par la CdC.

Conservatoire d'Espaces Locaux Naturels de Corse

En 2024, les montants alloués au Conservatoire d'Espaces Naturels de Corse s'élèvent à 87,8 k€ d'autorisations d'engagements et 92,8 k€ de crédits de paiement.

L'évaluation du *Plan d'action quinquennal* prévue en 2024 n'a pu avoir lieu, néanmoins un nouveau plan devrait être établi au cours du 1er trimestre 2025.

Soutien technique et financier du syndicat Elisa

La participation financière allouée par l'OEC pour la gestion du domaine du Cdl des communes de Sartè (hors Roccapina), Grossa et Belvidè Campunoru par le syndicat Elisa au titre de l'exercice 2024 s'élève à 120 k€ pour la section de fonctionnement. Concernant l'investissement, l'acquisition d'un véhicule 4x4, engagée en 2023, devrait être effective en début d'année 2025.

Locaux

Les coûts, hors assurances, relatifs aux locaux s'élèvent en 2024 à environ 481 k€, dont 315 k€ de location, 100 k€ de ménage et 57 k€ de fluides (électricité et eau).

Mobilité

Les frais relatifs au fonctionnement des 53 véhicules s'élèvent à 182 k€, dont 63 k€ de carburants, et ceux relatifs aux 16 unités de navigation à 142 k€ (dont 89 k€ de carburants). Un marché a été passé pour l'entretien et la réparation des unités de navigation de l'OEC.

MOYENS TECHNIQUES

Systemes et réseaux

Une quarantaine d'ordinateurs a été remplacée afin d'assurer le renouvellement des moyens informatiques de l'OEC. La sécurité des socles techniques du système d'information a été améliorée par le recours à Orange Cyberdéfense et la participation à une vingtaine d'ateliers spécifiques.

Plusieurs outils et processus de démarches dématérialisées ont été réalisés, notamment concernant la gestion des ressources humaines (ordres de mission, notes de frais, nouveau bulletin de salaire), mais également le fonctionnement administratif (factures et service fait) ou technique (gestion des contrôles d'accès, enquêtes via Survey...).

L'OEC bénéficie également de moyens SIG centralisés permettant une mise en forme cartographique des données techniques pour différents sujets (déchets, incendie, protection des milieux, enquêtes...).

DÉCHETS & ÉCONOMIE CIRCULAIRE

2

L'Assemblée de Corse a approuvé le 25 juillet 2024 par la délibération n°24/093 AC le *Plan de prévention et de gestion des déchets de Corse (PTPGD)* et le *Plan territorial d'actions pour une économie circulaire (PTAEC)*.

GESTION DES DÉCHETS

Appui technique et financier aux EPCI

Nouveaux projets

Afin d'optimiser l'accompagnement technique et financier des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI), l'OEC a mis en place un interlocuteur unique pour chacun d'entre eux.

Cet accompagnement, organisé en 3 secteurs (Nord, Centre, Sud) a

pour objectif principal de soutenir les intercommunalités et le Syndicat de valorisation des déchets de la Corse (SYVADEC) pour l'atteinte des objectifs réglementaires et du PTPGD.

En 2024, 34 projets de financement ont été instruits, 11 d'entre eux ayant pu bénéficier d'un financement au titre du Contrat de Plan Etat Région (CPER) ou sur fonds propres de l'OEC (tableau II).

Tableau II : Financement de projets pour la gestion des déchets par les EPCI

Nature du projet	Porteur du projet	Objectif du PTPGD	Budget total (k€)	Budget OEC (k€)
Acquisition de bennes déchetterie	CC Fium'Orbu Castelli	OB3	67	20,1
Création d'espace de réemploi (Phase 1)	SYVADEC	OA5	257	90
Création d'espace de réemploi (Phase 2)	SYVADEC	OA5	394	138
Création d'espace de réemploi (Phase 3)	SYVADEC	OA5	235	82
Etude de faisabilité chaufferie biomasse et CSR	AM Environnement	OD1	81	57
Etude d'optimisation du service public de gestion des déchets	CC Celavu-Prunelli	OA6	80	56
Mise en place d'une collecte séparée des biodéchets	CC Sud Corse	OC2	537	151
Acquisition d'une armoire adaptée aux DDS et de barrières de sécurité	CC Costa Verde	OB5	52	16
Assistance à la mise en place d'une redevance spéciale des professionnels	CC Celavu-Prunelli	OC5	40	28
Mission de caractérisation des OMR	SYVADEC	-	208	73
Etude des tarifs de transport	SYVADEC	-	26	18

Par ailleurs, l'OEC a participé aux comités de pilotage et aux réunions de concertation menées par le SYVADEC pour l'étude de préfiguration de la mise en œuvre de la tarification incitative (16 EPCI concernées), pour l'optimisation du service public de gestion des déchets (CC Marana-Golo, CC Calvi Balagne et CC Pasquale Paoli) et le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (CAB).

Opérations soldées en 2024

31 opérations de soutien technique et financier ont été soldées en 2024. Elles concernent des études, l'acquisition de matériel technique et de véhicules, ainsi que l'accompagnement de travaux d'aménagements.

Dans ce cadre, l'OEC a participé à l'inauguration d'un espace de réemploi de la déchetterie du Stiletto (CAPA) et des travaux d'aménagements des déchetteries de Bunifaziu (CC Sud Corse) et de Campile (CC Castagniccia Casinca).

Espace de réemploi du Stiletto

Soutien technique aux dotations quinquennales

L'OEC instruit, pour le compte de la Collectivité de Corse, les demandes des communes et des EPCI de dotation quinquennale concernant les déchets. Un avis technique est ainsi formulé à destination de la CdC, celle-ci assurant le volet financement.

En 2024, 4 dossiers concernant l'acquisition de véhicules ou de bacs ont été instruits et ont donné lieu à un avis.

ECONOMIE CIRCULAIRE

Appel à projets OEC-ADEME 2024

L'appel à projets OEC-ADEME 2024 compte 5 axes d'intervention conformes aux objectifs du PTAEC : il soutient ainsi le développement d'une alimentation durable, de la démarche « Ecologie Industrielle et Territoriale », de l'écoconception, de la réduction des déchets, ainsi que les animations ponctuelles venant en support de ces actions.

En 2024, 37 dossiers ont été reçus par l'OEC, 25 ayant été instruits et enregistrés en Comité de gestion.

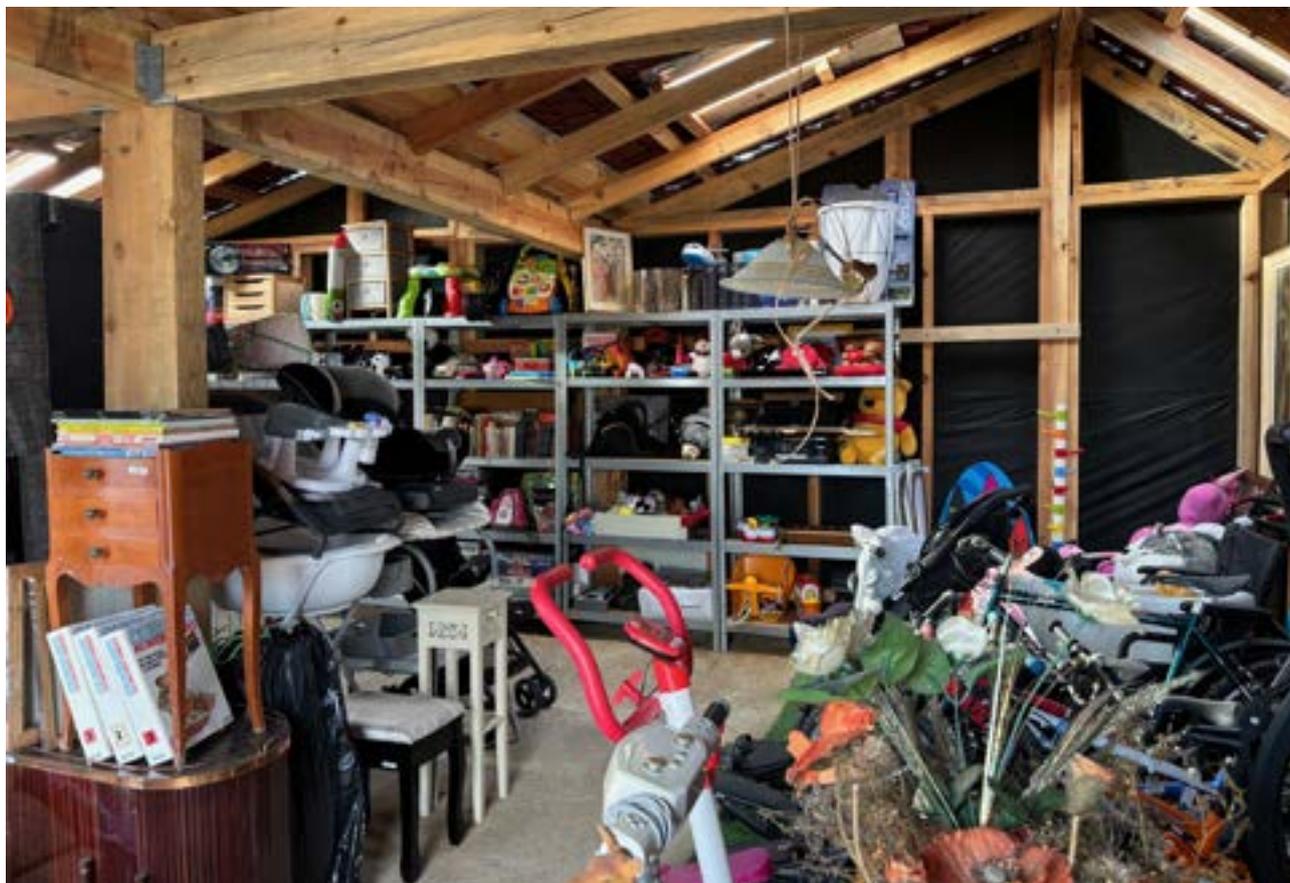
Parmi eux, 3 dossiers ont été financés, 3 ont été rejetés pour non-conformité et 6 sont en cours d'instruction.

Les dossiers financés concernent la réalisation d'une étude sur la réduction des déchets (part OEC : 11,6 k€) et la création d'une plateforme de compostage pour la SCEA Biancaghja (part OEC : 170 k€), ainsi que la réalisation d'une étude pour la modélisation de la nappe phréatique et la mise en place d'un piézomètre par la Cumpagnia Isulana di Balagna (part OEC : 9 542 €).

Formations des acteurs de l'économie circulaire

Le plan de formations mis en œuvre en 2023 et 2024 a permis de sensibiliser 117 acteurs insulaires (60 acteurs privés, 32 entreprises et 25 associations). Ces opérations ont permis l'émergence de projets déposés dans le cadre de l'Appel à Projets Economie Circulaire.

Une conférence sur la mise en œuvre de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) en Corse, a été organisée à l'Institut Méditerranéen de Formation de U Borgu dans le cadre de la convention liant l'OEC et la Chambre de Commerce et d'Industrie de



Corse. Elle a permis notamment la présentation du PTAEC et des échanges sur la mise en œuvre d'une consigne du verre. Des conférences territoriales ont également été proposées en Balagne, à Bastia et en plaine orientale, sur les axes d'interventions de l'appel à projets 2024.

Depuis janvier 2024, l'OEC a également organisé des réunions de développement de projets pour soutenir financièrement et techniquement les acteurs de l'économie circulaire. Dans ce cadre, il a été convenu de financer un outil de traçabilité des flux porté par l'Observatoire territorial des déchets.

OBSERVATOIRE TERRITORIAL DES DÉCHETS DE CORSE

L'Observatoire territorial des déchets de Corse (OTDC) permet le suivi de la mise en œuvre des plans de gestion des déchets validés par l'Assemblée de Corse. Ses données, intégrées à l'Observatoire du développement durable de la Corse (cf. chapitre 5), servent à la rédaction des bilans présentés annuellement à la commission d'évaluation et de suivi du plan.

Lancement d'une AMO pour le suivi des données

Un cahier des charges a été élaboré pour l'engagement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour, d'une part, actualiser les données du PTPGD et, d'autre part, développer une base informatique et une interface internet permettant le suivi et la publication des données de l'OTDC.

Validée par les instances délibérantes de l'OEC en décembre 2024, la mission devrait être effective dès 2025.

Le dispositif est financé à 50 % par l'ADEME.

Partenariats

Outre les partenariats territoriaux mis en place avec l'ADEME, la DREAL de Corse, le SYVADEC et les communautés compétentes, l'OEC s'est engagé depuis plusieurs années dans le Réseau de l'observation locale des déchets (ROLD) porté par l'ADEME et le Réseau des agences

régionales de l'énergie et de l'environnement (RARE).

En fin d'année 2024, un nouveau partenariat a été engagé entre l'OEC et 8 associations gérant 12 sites de réemplois. En échange des informations de flux entrant et sortant, les structures auront accès à des modules facilitant la gestion de leur activité, notamment leurs stocks. Ce nouveau conventionnement est financé à 50 % par l'ADEME.

Bilan 2024

Le bilan annuel de l'OTDC a été édité en mars 2024 et publié sur le site de l'Observatoire du développement durable de la Corse. Il analyse les données relatives à l'année 2022.

Les données 2023 ont été intégrées à l'observatoire à la fin de l'année 2024 et seront analysées au premier trimestre 2025.

Base de données du registre des émissions polluantes et des déchets

Les données de la base de données du registre des émissions polluantes et des déchets (BDREP), transmises par l'ADEME à l'OEC, permettent d'analyser les quantités de déchets produits, admis et traités dans une quinzaine d'installations. Les données N-1 sont intégrées en fin d'année suivante. Ainsi, les données 2023 ont été intégrées à la fin de l'année 2024 et seront analysées au premier trimestre 2025.

En 2022, plus de 173 000 t. de déchets ont été pris en charge dans l'une des 15 installations concernées, dont près de 153 600 t. dans les 2 centres d'enfouissement. Concernant les déchets dangereux, 5 516 t. ont été prises en charge.

Les autres flux de données

La base de données de l'OTDC pour les déchets ménagers et assimilés (DMA) a été mise à jour et optimisée par un parallélisme de forme avec celle du SYVADEC, principal producteur de données.

L'ADEME, en partenariat avec les observatoires régionaux, a

harmonisé l'observation des Déchets d'activités économiques (DAE). Une première estimation des gisements par type d'activité a ainsi été réalisée dans le cadre du Réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement (RARE) et intégrée au bilan annuel 2024 de l'OTDC. Par ailleurs, l'enquête sur les installations de traitement des déchets ménagers (ITOM) intègre désormais les installations de réception et de tri des DAE.

Concernant les filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP), l'ensemble des filières ne transfèrent pas leurs données à l'OEC. L'OTDC ambitionne donc d'accéder aux données recueillies par l'ADEME dans le cadre de l'Observatoire national du réemploi et de la réutilisation.

Concernant les déchets du BTP, la structuration de la filière initiée en 2023 est suivie, les remontées d'information restant toutefois encore fragiles.

Saisie dans SINOE

L'outil de saisie et d'analyse SINOE permet le rapportage de données au niveau national et européen. Deux enquêtes réalisées en 2023, l'une sur le traitement et la seconde sur la collecte, ont été intégrées. Concernant les données relatives au traitement, elles ont été étendues aux activités de tri des déchets d'activités économiques (DAE) et croisées avec les données de la BDREP.

Représentation cartographique de la filière PMCB (OEC/OTDC).





GESTION INTÉGRÉE DE LA BANDE CÔTIÈRE

Renforcement de la connaissance

Dynamique sédimentaire du littoral

Dans le cadre de la collaboration avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), l'OEC a engagé en 2024 deux études relatives à la dynamique sédimentaire du littoral ;

- DYNAMO concerne l'amélioration de la connaissance du fonctionnement morpho-sédimentaire de deux plages du Parc Naturel Marin du Cap Corse et des Agriate (PNMCCA), Olzu et Tamarone, en lien avec la dynamique des banquettes de posidonie. Une série de mesures et de prélèvements a été réalisée, ainsi que des réunions de suivi de l'étude et d'analyse des résultats ;
- POSIDONIE a débuté à l'automne 2024 et ambitionne de tester le suivi de la dynamique des dépôts de banquette et de la litière en mer par imagerie et mesures hydrodynamiques dans un contexte anthropisé. Le site de Santa Severa (commune de Luri) a été retenu pour l'étude en accord avec le PNMCCA.

Projet Po-Marritimo AMMIRARE

Le projet « AMMIRARE » (*Azioni e Metodologie per il Miglioramento della Resilienza deli AREnili*) a débuté en mars 2024 dans le cadre du programme Interreg Maritime Fr-It 2021-2027. 15 partenaires, dont l'Université de Pise en qualité de chef de file, de 5 régions (Corse, Région Sud/PACA, Toscane, Ligurie et Sardaigne) sont ainsi réunis pour accroître la résilience du système côtier, en particulier des plages, en relation avec le changement climatique et les événements extrêmes. L'OEC bénéficie d'un budget de 524 k€ sur un montant total de 5,3 M€.

En 2024, l'OEC a été représenté au séminaire de lancement du projet organisé à Pise les 25 et 26 mars, ainsi qu'au premier comité de pilotage le 4 juillet à Livourne. L'OEC a également participé à une journée d'échange sur le rôle des banquettes de posidonie pour le maintien de la capacité de résilience du système plage, organisée par le PNMCCA le 7 novembre avec le CNRIAS Oristano, tous deux également partenaires du projet, et le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

Par ailleurs, plusieurs réunions et prospections, en collaboration avec le PNMCCA, ont permis d'élaborer le cahier des charges d'une étude prévue en 2025 sur le rôle des

Le jeudi 18 août 2022, un événement climatique d'une extrême intensité a touché la façade occidentale de l'île.

banquettes de posidonie dans l'équilibre sédimentaire de la plage.

Réseau d'observation du littoral

Réalisé en partenariat avec le BRGM, le Réseau d'observation du littoral (ROL) de Corse propose un suivi régulier de 20 sites représentant 65 km de linéaire côtier et 48 profils de plage, ainsi que 4 modèles numériques de terrain.

Le ROL permet un suivi de l'évolution du littoral, ainsi qu'une harmonisation et une centralisation de l'information disponible. Il offre également un regard prospectif sur l'évolution du trait de côte. Les sites de Bastia et Moriani (Campoloro Nord à San Nicolao) bénéficient notamment de suivis photographiques horaires depuis 2018.

L'ensemble des données sont disponibles sur le site dédié.

Instances régionales

Groupe de travail régional pour la gestion des banquettes de posidonie

L'accompagnement des acteurs locaux, notamment les communes, pour la gestion des banquettes de posidonie constitue l'axe 8 de

la *Stratégie territoriale de gestion intégrée du trait de côte*. Dans ce cadre, l'OEC œuvre pour la mise en place d'un groupe de travail régional dédié à la problématique.

En 2024, une plaquette de présentation du groupe de travail a été élaborée à destination des acteurs du territoire soumis à d'éventuelles interactions entre la gestion des banquettes et l'activité touristique. Par ailleurs, un plan de travail pour l'élaboration d'une doctrine régionale sur la gestion des banquettes a été validé et présenté à la Direction de la Mer et du Littoral Corse (DMLC) lors de la réunion annuelle d'échange.

Appui technique et scientifique aux communes de PNMCCA

L'OEC a contribué à la rédaction de notes techniques destinées aux communes sollicitant une autorisation de déplacement de matériel végétal présent sur les plages en amont de la saison estivale.

Par ailleurs, les panneaux d'information et de sensibilisation du public réalisés en 2023 ont été distribués aux communes concernées par des conflits d'usage, notamment les communes de Calvi, Galeria, Vicu et Zona.

PRÉVENTION DU RISQUE INCENDIE

Campagne de sensibilisation

L'OEC a assuré la diffusion de messages de prévention des incendies, en accord avec les campagnes similaires réalisées au niveau national. Un clip vidéo relatif aux obligations légales de débroussaillage a été diffusé sur France 3 Corse Via Stella d'avril à juin, ainsi que des messages radiophoniques sur les ondes de France Bleu RCFM et Alta Frequenza de mai à septembre. Ce dispositif est complété en période estivale par la diffusion de messages de sensibilisation sur les panneaux à messages variables qui équipent les routes territoriales.

La prévention du risque incendie permet de réduire considérablement le recours aux moyens de lutte, souvent onéreux et limités.

En fin d'année 2024, l'OEC a également engagé un travail de réalisation de 2 nouveaux clips de sensibilisation, l'un consacré aux obligations légales de débroussaillage et le second aux consignes de sécurité en cas d'incendie, en vue de leur diffusion dès avril 2025.

Renforcement de la connaissance

Etude de la typologie des feux de forêts

L'OEC a engagé un partenariat avec la direction régionale de l'ONF afin de conduire une étude technique attribuant une typologie générale aux différents types d'incendies répertoriés.

Cette caractérisation permettra d'orienter les documents de planification, ainsi que la réalisation des ouvrages DFCI. Elle permettra également d'adapter la stratégie de lutte contre les feux de forêts et de végétation.

Participation au méta-projet PRESAGE

Courant 2024, l'OEC s'est engagé à participer aux modules 1 (ouvrages) et 3 (sensibilisation) de l'axe 4 (Risque incendie – Aménagement du territoire) du méta-projet PRESAGE porté par l'Université de Corse Pasquale Paoli (UCPP) dans la continuité du projet GOLIAT (Groupement d'outil pour la lutte incendie et l'aménagement du territoire).

Le projet vise à identifier les principaux facteurs de réduction du risque incendie et développer une méthodologie applicable à l'échelle

du bassin méditerranéen. Sa période d'exécution prévisionnelle s'étend du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028.

Participation aux instances régionales

Groupes de travail départementaux et régional

Depuis la fin de l'année 2023, l'OEC a intégré les groupes de travail techniques départementaux et le groupe technique interservices régional (GTI) dont les travaux définissent la politique de prévention des feux de forêt et de végétation à l'échelle de la Corse.

Dans ce cadre, l'OEC a participé aux discussions engagées en 2024 concernant la stratégie régionale, les plans locaux de protection et de protection rapprochée des massifs forestiers, ainsi que la rédaction d'un arrêté préfectoral fixant les obligations légales de débroussaillage, les projets d'aménagements et de déclassements d'ouvrages DFCI, ainsi que sur les travaux des forestiers sapeurs.

Mise en œuvre du PPFENI 2023-2033

Le *Plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies* (PPFENI) définit les orientations prioritaires et les actions à mettre en œuvre en matière de protection contre les incendies en Corse.

Le nouveau PPFENI a été validé par le préfet de Corse le 10 juillet 2024 et couvre la période 2023-2033.

L'OEC participe aux travaux de mise en œuvre des fiches actions



concernant les problématiques liées à la biodiversité, notamment l'impact sur les habitats naturels des brûlages dirigés de type ZAL (zones d'appui à la lutte), la structuration de l'OPEN « DFCI » régional, les actions de sensibilisation, la recherche scientifique, les ouvrages DFCI et les obligations légales de débroussaillage.

GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Participation aux instances régionales

Comités départementaux « Ressources en eau »

L'OEC a participé à l'ensemble des réunions mensuelles des comités départementaux « Ressources en eau » qui rassemblent, sous l'égide des préfets départementaux, les différents acteurs impliqués dans le suivi des ressources, la gestion et la distribution de l'eau.

L'OEC a également contribué à la rédaction de l'arrêté-cadre portant mise en place de mesures départementales coordonnées et progressives de limitation des usages de l'eau en cas de sécheresse.

Comité de Bassin de Corse

L'OEC a participé aux travaux du

Comité de bassin et de son Bureau. Celui-ci élabore et met en œuvre le *Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau* (SDAGE). Il constitue également l'instance délibérante de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (AERMC) pour émettre des avis sur les redevances et les programmes d'intervention. Il peut être consulté sur l'opportunité des travaux et aménagements d'intérêt commun envisagés au niveau territorial, ainsi que sur toute question relative à la ressource.

Actions engagées en 2024

Etude de la mise en place de barrières physiques souterraines

L'OEC, en partenariat avec le BRGM, a engagé une étude exploratoire de l'impact de la mise en place de barrières physiques souterraines sur les nappes alluviales. Cette approche, peu courante en France, est largement utilisée dans le monde et pourrait contribuer à une meilleure gestion de la ressource.

Aides aux communes

Par ailleurs, l'OEC a apporté une aide financière à 8 communes pour des opérations de nettoyage et de désinfection des réservoirs d'alimentation en eau potable (AEP) pour un montant total de 10 600 €.

RISQUE D'INONDATION

L'OEC, au regard de son expertise et sa responsabilité dans la mesure correspondante du Po-FEDER FSE 2014-2020, est engagé dans un partenariat avec les services de l'Etat (DREAL de Corse, DDT) et les collectivités locales (CAPA, CAB, CC Marana-Golu) pour l'élaboration et le suivi des documents stratégiques liés à la gestion des risques inondations, notamment les stratégies locales.

Dans ce cadre, l'OEC a apporté un appui technique et financier aux opérations menées dans le cadre des études préalables à l'élaboration des Plans d'action et de prévention des inondations (PAPI) de la CAB et de la CC Marana-Golu.

L'OEC participe aux comités départementaux pour le suivi de la ressource en eau.



PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGES

4

SITES CLASSÉS

Participation au Conseil des sites

L'OEC participe à l'examen des dossiers présentés devant la commission « *Nature, Paysages et Sites* » du Conseil des Sites de Corse et contribue ainsi à la prise en compte des notions de faisabilité sociale, économique, environnementale et paysagère des projets.

Appuis techniques et financiers aux actions engagées dans le cadre de la politique Grand Site de France

L'OEC assure un lien permanent avec l'ensemble des acteurs de la politique Grand Site de France en Corse (communes de Corti et Bunifaziu ; Syndicats-mixtes Parata-Sanguinaires et de la Conca d'Oru).

Participations aux instances

L'OEC a participé aux rencontres du Réseau des Grands Sites de France, ainsi qu'aux commissions de concertation du Grand Site de France de la Conca d'Oru. Concernant ce dernier, l'OEC a également contribué aux travaux d'aménagement du Col de Teghime.

L'OEC a suivi les renouvellements des labels Grand Site de France pour les sites des « *Iles Sanguinaires – Pointe de la Parata* » le 16 février

2024 et « *Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio – golfe de Saint Florent* » le 21 mai 2024.

Mesures d'urgence dans la basse vallée de la Restonica

À la suite des dégâts induits par les tempêtes Ciaran et Domingo à la fin de l'année 2023, des mesures d'urgence ont été décidées conjointement par la commune de Corti et la CdC. Il a été convenu de restaurer et aménager les sentiers permettant l'accès à la vallée haute, la mise en place d'une navette et l'établissement d'un point d'accueil du public en bas de vallée. L'UCPP a également été associée afin d'évaluer l'impact économique de la situation, de même que l'ATC en charge de dimensionner la promotion du site selon les choix réalisés pour sa gestion.

Un premier diagnostic a permis d'établir un coût global (travaux et maîtrise d'œuvre) pour l'aménagement des 3 sentiers existants d'environ 211 k€, financés à 80 % par l'OEC (168 771 €).

Le service des routes de la CdC a permis la mise en place d'une navette depuis la gare de Corti du 1^{er} mai au 30 septembre 2024. La réservation en ligne a été gérée par l'Office de tourisme de Corti et 3 points d'information ont été organisés aux points d'arrêt, l'OEC ayant assuré l'accueil dans celui de Chjarasgiolu.

Vingt sentiers du patrimoine parcourent l'île, offrant au public la compréhension d'un patrimoine vernaculaire restauré et mis en valeur.

RESTAURATION DU PATRIMOINE BÂTI ANCIEN ET DES PAYSAGES

L'OEC est engagé depuis 1996 dans la restauration et la valorisation des éléments de patrimoine non classés. A ce titre, une convention d'assistance architecturale lie l'OEC et le Conseil d'Architecture, l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Corse pour des missions de diagnostic en amont des travaux de restauration, ainsi que la réalisation d'un référentiel de prix.

Le montant de la subvention pour l'année 2024 s'est élevé à 50 000 €.

Soutien aux collectivités locales

Travaux de restauration

Depuis 1994, l'OEC soutient les petites communes dans leurs travaux de restauration du patrimoine bâti pour ses vocations culturelles, économiques et sociales. Une attention particulière est portée aux ponts dits génois, menacés par les fortes crues et les défauts d'entretien



L'aménagement de la marine de Tollare (Ersa) a été achevé en 2024.

Plans de paysage

L'OEC a également financé la réalisation de deux *Plans de paysage* pour la commune d'Evisa et la CC Castagniccia Casinca. Il participe également aux comités de pilotage de ces deux plans.

Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques

La reconduction de la convention cadre 2024-2028 a été actée par l'ensemble des partenaires impliqués dans l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques : l'OEC, le Syndicat Intercommunal d'Electrification et d'Eclairage Public de la Haute Corse (SIEEPHC), EDF SEI Corse, Orange et Corsica Fibra, ainsi que le CAUE de Corse, l'Architecte des Bâtiments de France et la DREAL de Corse. Ces derniers sont également membres du comité technique et de la commission décisionnaire.

des rivières.

En 2024, l'OEC a engagé des crédits à hauteur de 1,32 M€ pour des projets portés par 11 collectivités locales (tableau III).

Expertise environnementale pour l'élaboration des plans locaux d'urbanisme

La Collectivité de Corse, associée à l'élaboration des documents locaux d'urbanisme, a missionné l'AUE pour suivre leur élaboration et recueillir

les remarques des directions et agences concernées.

Dans ce cadre, l'AUE sollicite l'OEC pour avis concernant les problématiques environnementales. En 2024, l'OEC a ainsi émis des avis de synthèse pour l'élaboration ou la révision de 8 PLU (Calinzana, Bastia, Patrimoniu, Bunifaziu, Portivechju, Aghjone, Mursiglia), de 2 cartes communales (A Grossa, Foce) et d'un projet de centrale photovoltaïque à Aiaiccu.

En 2024, l'OEC a procédé aux versements de crédits en paiement au SIEEPHC à hauteur d'environ 197 k€ pour les travaux engagés sur les communes de U Spiluncatu (finalisé au premier semestre 2024) et Curbara (exécuté à hauteur de 90 %).

Par ailleurs, les projets retenus au titre du programme 2020 (Pigna, I Catari, Lavatoghju, Campile, Nesce, Belgudè, Urtaca, Campana, Olmu, Sermanu, Tagliu e Isulacciu) ont démarré.

Tableau III: Financement 2024 des projets de restauration du patrimoine bâti non classé

Bénéficiaire	Opération	Budget OEC (k€)
Calinzana	Aménagement du site de Sainte Restitude	200,2
Erone	Aménagement des ruelles en calade traditionnelle (phase 2)	108,4
CC de l'Oriente	Restauration de la fontaine, du lavoir de Pietraserena et du chemin d'accès	69,3
Moltifau	Restauration du parvis et du clocher de l'église	215,9
U Spiluncatu	Restauration de la chapelle San Filippu	91,4
Montegrosso	Réfection de l'église de l'Annonciation du village de Cassano	96,6
Santa Maria di Lota	Réhabilitation d'un lavoir et d'une fontaine au hameau de Partine	42,8
Monte	Réhabilitation de la placette du hameau de Caravelacce	64,1
Ogliastru	Aménagement paysager de la place du village	177,0
Vivariu	Restauration de la fontaine Funtanella et aménagements de ses abords	105,6
CC Alta Rocca	Aménagement du sentier d'accès vers les sites archéologiques de Cucuruzzu-Capula depuis Levie	47,2

Les sentiers du patrimoine bénéficient d'une signalétique spécifique facilement reconnaissable.

LES SENTIERS DU PATRIMOINE – I CHJASSI DI A MEMORIA

Trois nouveaux sentiers du patrimoine sont en cours de réalisation à Figari, Furiani et U Spiluncatu (Communauté de Communes Lisula Balagne) en complément des 17 existants.

En 2024, les compteurs automatiques positionnés sur les sentiers du patrimoine ont permis d'enregistrer un peu plus de 102 600 passages, en augmentation de 7 % par rapport à l'année précédente.

Réseau européen de la pierre sèche

L'OEC est membre depuis 2018 du Réseau européen de la pierre sèche (REPS) qui œuvre pour la promotion des sites appartenant à l'Itinéraire européen de la pierre sèche. L'assemblée générale s'est tenue le 18 avril 2024 à Palma de Mallorca.

En sus des outils de promotion disponibles (réseaux sociaux, site web), une journée d'animation a été organisée le 15 octobre 2024 sur le sentier du patrimoine de U Spiluncatu.

ETUDE DE LA FRÉQUENTATION DE LA CHAÎNE CENTRALE DE L'ÎLE

Afin de mieux comprendre et maîtriser la fréquentation des massifs insulaires, l'OEC a engagé, en partenariat avec les autres acteurs du territoire concernés (PNRC, PGHM, SDIS, communes de Corti et d'Evisa et CC de l'Alta Rocca), des études qualitatives et quantitatives de leur fréquentation depuis 2019.

Ces études reposent sur l'emploi de 25 systèmes de comptage automatique, les données des compteurs routiers mis en place par les services de la CdC, ainsi que les résultats d'enquêtes par

Près de 3 600 questionnaires ont été renseignés dans le cadre de l'enquête sur la fréquentation des sites montagneux de l'île.



questionnaires conduites en juillet et août.

En 2024, l'OEC a poursuivi ces études sur les sites de Bavedda, Bonifatu, Evisa, la Restonica, ainsi que sur le GR20. Une équipe de 14 agents saisonniers a été mobilisée pour le recueil des données et l'information des visiteurs. Près de 3 600 questionnaires ont été complétés.

Site de Bavedda

Une étude sur la cicatrization des bords de route dans les zones interdites au stationnement et l'utilisation du parking de Ponte Grossu a été menée, conformément à la demande de la CC de l'Alta Rocca.

Site de la Restonica

Pour le site de la Restonica, l'emploi de 2 agents saisonniers a permis l'accueil de près de 7 000 visiteurs sur le point d'information de Chjarasgiolu, mis en place à

la suite des dégâts des tempêtes de novembre 2023. Un nouveau questionnaire a été réalisé et 3 nouveaux points de comptage ont été définis.

D'une manière générale, l'accès à la haute vallée a fortement baissé, avec 85 % de fréquentation en moins en période estivale, notamment au regard de la difficulté du parcours par rapport à l'ancien cheminement.



DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES



OBSERVATOIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA CORSE

La 25^e lettre d'information de l'Observatoire du développement durable de la Corse (ODDC), consacrée à l'actualité de la filière photovoltaïque en Corse, est parue en 2024. Réalisée en partenariat avec l'AUE, elle est disponible sur le site de l'observatoire.

L'Observatoire du développement durable de la Corse intègre également les données de l'Observatoire territorial des déchets (cf. chapitre 2).

Observatoire photographique du paysage

Le fond de séries photographiques initié en 2023 sur le Grand Site de France Conca d'Oru a été complété. Il permettra de suivre les dynamiques paysagères, naturelles ou anthropiques, à l'échelle du site et en tenant compte de la saisonnalité.

Observatoire de la fréquentation

Plusieurs réunions ont été conduites afin de mettre en place un Observatoire de la fréquentation permettant de collecter et analyser les flux touristiques des sites à forte valeur patrimoniale.

RISQUES PHYTOSANITAIRES

Plan régional Santé Environnement

L'OEC a participé au Comité d'animation régionale Santé Environnement 2024-2028 piloté par l'ARS de Corse, les services de l'Etat et la CdC. L'OEC a notamment été identifié pour créer un observatoire des pesticides dans le cadre de l'axe 2 « Réduire les expositions environnementales ».

L'OEC a également été sollicité, via l'OCIC, en qualité de pilote pour la fiche action 2.3. « Mettre en place un observatoire régional des espèces exotiques envahissantes problématiques pour la santé ». Des indicateurs ont été définis à cet effet.

Ecophyto II

L'OEC a reconduit en 2024 l'animation d'un réseau de suivi des pollutions liées aux produits phytosanitaires sur les eaux superficielles et souterraines pour les 3 années suivantes.

L'OEC soutient également financièrement la lutte contre la mineuse des agrumes, *Phyllocnistis citrella*.

Il participe au soutien des actions d'expérimentation de moyens de lutte alternatifs à l'emploi de produits phytopharmaceutiques de synthèse, indispensables au regard de l'impact de ces derniers.

EDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plan territorial en faveur de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable

L'Assemblée de Corse a validé le 31 mai 2024 l'élaboration d'un Plan d'actions en faveur de l'éducation à l'environnement durable et en a confié le pilotage à l'OEC.

Actions pédagogiques menées par l'OEC

Aires éducatives

Le groupe de travail « Aires éducatives », réunissant l'OEC, l'OFB, la DREAL de Corse, l'Académie de Corse, ainsi que l'ensemble des acteurs associatifs concernés, a établi un état des lieux des actions labellisées en 2024 et des inscriptions dans le cadre de l'appel à projets 2024/2025.

En 2024, l'OEC a réalisé 8 interventions pédagogiques dans le cadre de l'aire marine éducative

(AME) de Pruprià. Celle-ci a été retenue pour représenter le dispositif lors de la manifestation « Sauvons la Méditerranée » organisée le 31 mai à Aiacciu.

L'OEC a réalisé 5 interventions dans le cadre de l'aire terrestre éducative (ATE) Amadei de Bastia, celle-ci ayant été également mise en avant lors du spectacle de fin d'année de l'école.

Par ailleurs, l'OEC a participé au séminaire national sur les aires éducatives les 26 et 27 mars 2024 à Paris, ainsi qu'à la journée départementale organisée par l'Education Nationale le 12 novembre 2024 dans les locaux de Stella Mare.

Programmes pédagogiques

L'OEC a réalisé 6 interventions pédagogiques dans le cadre du projet « Planète précieuse », rebaptisé « Terra Nostra », auprès de 2 classes de BTS du Campus AgriCorsica de Sartè-U Rizzanesi et du Lycée Georges Clémenceau de Sartè.

Une fresque, la platisphère, et une journée de sensibilisation sur le thème de la pollution par les plastiques ont également été réalisés avec des élèves de terminale du Lycée Jean-Paul de Rocca Serra de Portivechju. Le projet a obtenu le second prix des Trophées du développement durable 2024.

Ouvrages pédagogiques

L'OEC a poursuivi, en partenariat avec les éditions Albiana, l'édition de la série « *Les enfants de Pandora* ». Deux ouvrages sont parus : le 3^e volet de la série intitulé *Le chant de la ruche* et la traduction en langue corse du premier volet, *A Stella è u mari*.

Fort du succès de ces publications, l'OEC a participé à 12 conférences autour des ouvrages parus les années précédentes (Corti, A Pitrusedda, Alata, Prupria, Livia, Bastelicaccia, Auddè, Aiacciu, Pitretu è Bicchisgià, Sta Lucia di Portivechju et Afa), ainsi qu'à une journée d'échange autour de la trilogie méditerranéenne organisée dans le cadre du partenariat avec la ville d'Aiacciu.

L'OEC a participé à la journée pour l'éducation au développement durable organisée le 12 novembre 2024 dans les locaux de Stella Mare.

Manifestations

L'OEC a soutenu financièrement ou participé à différentes manifestations durant l'année 2024, notamment :

- Vita Marina, organisé par le Campus AgriCorsica à Sartè les 18 et 19 avril ;
- « Sauvons la Mer » le 31 mai à Aiacciu ;
- « A Festa di u legnu » le 20 juillet à Nuceta ;
- La « Fête de la Science » le 11 octobre à Livia et le 14 octobre à Moltifau.

L'OEC a également organisé la manifestation « Cap Mer » les 6 et 7 juin 2024 à l'école de A Trinita di Portivechju. 90 élèves de la commune ont été accueillis.

Partenariats

Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation

Dans le cadre du partenariat liant l'OEC et l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de l'UCPP, 2 journées de formation ont été organisées les 10 avril et 9 décembre. Conférences et ateliers ont permis de sensibiliser les étudiants à l'éducation à l'environnement.

L'OEC est également intervenu dans le cadre de la formation initiale du Master ORCHESTRA (Direction de projets ou établissements culturels parcours médiation/création/valorisation).

Les 18h d'interventions ont concerné plus précisément la valorisation des sentiers du patrimoine. Un

projet éditorial d'un ouvrage de la collection « Spiega » des éditions Albiana a été initié.

Entreprendre pour apprendre

L'OEC a été sollicité pour participer au jury du concours sur la création de mini-entreprise organisé par le réseau local de la fédération « Entreprendre pour apprendre » (EPA) auprès d'un jeune public. L'OEC a ainsi pu garantir l'intégration du développement durable dans la réalisation des projets.

L'EPA souhaite pérenniser cette première participation par la création d'un label développement Durable et l'accompagnement des projets par l'OEC en amont du jury lors des prochaines éditions.



6

DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MER



PARTICIPATION AUX INSTANCES DÉCISIONNELLES

Document stratégique de façade Méditerranée

La *Stratégie nationale pour la mer et le littoral* (SNML) et sa déclinaison au niveau de la façade méditerranéenne, le *Document stratégique de façade Méditerranée* (DSF), constituent la réponse nationale aux objectifs européens fixés par les directives cadres « Stratégie pour le milieu marin », comprenant notamment le *Plan d'action pour le milieu marin*.

L'OEC, en qualité de représentant de la CdC, est membre du Conseil national de la Mer et des Littoraux (CNML). A ce titre, l'OEC a participé aux réunions de concertation préalables à la publication par décret en date du 10 juin 2024 de la nouvelle *Stratégie nationale pour la mer et le littoral 2024-2030*.

Le 6 mars 2024, les membres du Conseil exécutif, les représentants des groupes élus à l'Assemblée de Corse, les représentants des pêcheurs professionnels insulaires et les agents de l'OEC concernés ont échangé sur l'avenir et la pérennité du métier dans les locaux de la Collectivité de Corse.

L'OEC a également participé aux ateliers territoriaux organisés pour la révision du DSF Méditerranée, ainsi qu'aux réunions du Conseil maritime de façade. Les échanges ont porté sur l'attractivité, la féminisation, la formation et le recrutement des métiers de la mer.

L'OEC a également coorganisé avec la DIRM Méditerranée une journée de débat public avec les membres de la Commission nationale du débat public le 22 février 2024 au Palais des congrès d'Aiacciu, .

Révision du PADDUC

L'OEC a été sollicité pour les travaux d'évaluation de la mise en œuvre du PADDUC, préalable à sa révision, concernant la gestion intégrée des zones côtières. Les premières conclusions de l'analyse, relatives aux acteurs institutionnels de la Collectivité de Corse, ont été présentées à la Chambre des Territoires (Bastia) et au Conseil de l'Aménagement et de l'Urbanisme (Aiacciu) en présence des Présidents de l'Exécutif et de l'AUE.



PÊCHE ARTISANALE ET AQUACULTURE

Dispositifs de soutiens financiers et techniques

Instruction du FEAMPA 2021-2027

Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA), qui a succédé au FEAMP pour la période 2021-2027, est l'instrument financier de la Politique Commune des Pêches (PCP) et de la Politique Maritime Intégrée (PMI) de l'Union Européenne. L'OEC en a été désigné service instructeur.

En 2024, 27 dossiers ont été instruits pour un montant cumulé de 1,145 M€ répartis entre 0,8 M€ de crédits européens, 0,337 M€ de financement par l'OEC et 6 544 € de crédits d'Etat.

Les dossiers instruits concernent 11 acquisitions de matériels, 1 installation, 5 infrastructures portuaires, 5 remotorisations, 1 ferme d'aquaculture, 2 dossiers de transformation/commercialisation, 1 dossier de communication et 1 dossier relatif à la biodiversité (porté par l'UCPP pour la caractérisation des populations d'oursins comestibles).

24 dossiers, instruits en 2023 et 2024, ont été soldés pour un montant total de 0,5 M€ (0,35 M€ de l'UE et 0,15 M€ de l'OEC).

Par ailleurs, 3 contrôles ont été réalisés pour vérifier la pérennité des investissements financés dans le cadre de la programmation précédente (FEAMP 2014-2020).

Accompagnement des structures socio-professionnelles

L'OEC accompagne financièrement la réalisation des programmes d'actions annuels des 6 structures socio-professionnelles représentatives des secteurs de la pêche en Corse : le CRPMEC de Corse, le Syndicat des Aquaculteurs de Corse « Mare e Stagni Corsi » et les 4 prud'homies de pêche.

En 2024, le montant des aides programmées et engagées s'élève à 239 620 €.

Soutien au titre du règlement d'aides de minimis

Le dispositif d'aides de minimis, établi dans le cadre d'une réglementation de l'UE et par délibération de l'AC n°19/314 en date du 27 septembre

2019, soutient la pêche artisanale hors arts trainants, chalutiers et corailleurs. L'aide est limitée à 30 000 € sur une période de 3 exercices fiscaux. En 2024, 2 dossiers ont été instruits pour un montant total de 4 329 €.

Aide exceptionnelle aux sinistrés de la tempête Ciaran à Portu

En novembre 2023, les tempêtes Ciaran et Domingo ont occasionné d'importants dégâts dans le port de Portu. Dès les jours suivants, les Présidents de l'Exécutif et de l'OEC ont proposé un dispositif d'aides aux 5 pêcheurs concernés. L'OEC, au nom de la CdC, a ainsi financé à hauteur de 70 % les dégâts occasionnés dans le cadre du volet « Risques émergents » du *Guide des aides* adopté par délibération du Conseil d'administration le 13 octobre 2022.

Le montant total des subventions engagées dans ce cadre s'élève à environ 148 k€.

Plan territorial de soutien et de développement de la pêche corse

Voté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 24 octobre 2024, le *Plan territorial de soutien et de développement de la pêche corse* a permis d'acter de manière collégiale un soutien de la pêche traditionnelle et son accompagnement sur la voie de la transition énergétique.

Le plan a été doté d'un budget de 1 M€ et s'étend sur une durée de 5 ans.

Soutien à l'association I Pescadori in Festa

L'association *I Pescadori in Festa* organise chaque année à Aiacciu la manifestation « La Fête de la Mer ».

L'OEC a tenu un stand, partagé avec le CPIE U Marinu, et contribue à hauteur de 3 500 € à son financement.

« La mer, patrimoine environnemental incontournable de la Corse, constitue un atout économique déterminant pour notre île.

La pêche représente une des principales activités maritimes et, structurée autour de méthodes de pêche sélective, cette filière est tournée depuis plusieurs années vers une pêche durable respectueuse de l'environnement et de la ressource halieutique.

Le développement de cette profession en Corse s'est toujours ancré dans la tradition puisqu'il s'agit d'un savoir-faire ancestral, et, il est ainsi devenu un véritable outil de diffusion du patrimoine et de la culture de notre île.

Dans un contexte économique et social globalement fragilisé, face aux contraintes imposées par les normes européennes et nationales, l'activité s'essouffle.

Aussi, conscient de ces enjeux, l'Assemblée de Corse a confié à en 2007 la totalité de la compétence territoriale dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture, en matière d'aides financières et de suivis environnementaux, à l'Office de l'Environnement de la Corse.

Ainsi, fort de son expertise et de son engagement aux côtés des pêcheurs, l'OEC met en place depuis près de 15 ans nombre de dispositifs pérennes au nombre de cinq, dont le FEAMPA qui est l'instrument financier communautaire mis à disposition pour la période 2021-2027, et ponctuels à l'instar de l'aide covid ou « tempêtes » afin de donner un nouvel élan à la filière et lui assurer un avenir serein.

C'est donc avec une attention particulière que l'Office de l'Environnement de la Corse veille au développement durable de ces activités tant au niveau économique qu'environnemental. En effet, seule une approche responsable et respectueuse de la ressource permettra la durabilité de ces secteurs professionnels, qui allient à la fois technique et culture, social et économie, tradition et modernité ».

Nathalie Paoli-Leca, cheffe de service Développement Durable de la Mer & Référente Europe/CPER



101 langoustes rouges ont été marquées dans le cadre de la campagne CF-DCF 2024.

ropean *Elasmobranch Association* qui s'est tenue en Grèce.

Par ailleurs, une étude comparative des méthodes d'échantillonnage de l'IFREMER et de l'OEC a été réalisée à la demande de la DGAMPA afin d'optimiser la prise en compte des spécificités de la petite pêche côtière.

La campagne a également permis le marquage de 101 langoustes rouges par 19 pêcheurs différents sur l'ensemble des côtes de Corse.

herbiers autour de la Corse et de valoriser les effets de la gestion sur certains sites.

Le coût de l'opération s'élève à environ 150 k€, financé à hauteur de 66 % par l'OEC.

Réseau ALIEN Corse

L'OEC participe au réseau ALIEN au côté du Comité régional Corse de la Fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM) et de l'UCPP, afin d'impliquer les acteurs du secteur, notamment les clubs de plongée, dans le suivi des espèces exotiques envahissantes.

En 2024, les actions ont concerné la veille continue par les clubs de plongée, la formation des acteurs concernés, la vérification des signalisations, ainsi que la sensibilisation du public lors de la Fête de la science (Corti) et la journée de sensibilisation au crabe bleu (Biguglia). Le réseau a également été présenté lors de l'assemblée générale de la prud'homie Bastia - Capicorsu afin de l'étendre aux pêcheurs professionnels. Le coût de ces actions s'est élevé à 24 k€, dont 10 k€ de financement par l'UCPP et 14 k€ par l'OEC.

Par ailleurs, l'OEC a également accompagné financièrement le CPIE « U Marinu » dans ces actions de sensibilisation sur le réseau ALIEN Corse à hauteur de 5 800 €.

Alliance Posidonia

Membre fondateur de l'Alliance Posidonia réunissant 12 partenaires pour la préservation de la Posidonie, l'OEC a organisé avec l'OFB et le CPIE Îles de Lerins et Pays d'Azur un moment d'échange avec les acteurs de la filière nautique dans le cadre du Salon nautique 2024 du port Charles Ornano (Ajaccio).

Appel à projets sur les habitats sableux

La DIRM, l'AERMC, l'OFB, la Région Occitanie et l'OEC sont partenaires d'un appel à projet qui vise la description des fonctionnalités et de l'importance de l'habitat sableux, ainsi que l'identification des pressions qu'il supporte.

Programme CF-DCF

La campagne halieutique du programme CF-DCF est financée par les FEAMPA dans le cadre du partenariat DCF animé par la Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA). L'OEC assure la coordination de la collecte, la formation et l'encadrement du réseau d'observateurs en mer, ainsi que la remontée des données biologiques sur la petite pêche côtière de Corse. Les données anonymisées, compatibles avec le protocole OBSMER de l'IFREMER, sont centralisées dans une base de données régionale mise à disposition des partenaires concernés.

En 2024, 89 embarquements ont été réalisés sur 44 navires différents, comptant 1 279 prises de 50 espèces inscrites sur la liste des stocks requis de l'UE-MAP. Les données prennent également en compte les captures accidentelles (oiseaux et tortues marines), ainsi que les interactions avec les grands dauphins.

L'OEC a concouru à l'élaboration du *Plan de travail national 2025-2027*, présenté ensuite en Copil organisé à Bunifaziu en fin septembre 2024.

L'OEC a également participé à différentes réunions de travail en lien avec la Commission générale des pêches pour la Méditerranée, ainsi qu'à la conférence annuelle de l'Eu-

Projet Analyse Risque Pêche FEAMPA 2024-2026

L'OEC assure l'Analyse Risque Pêche pour les sites Natura 2000 marin dont il est animateur (secteur Calvi-Carghjese, plaine orientale) ou opérateur (Extrême sud de l'île). Il intervient également en soutien de la commune de Portivechju pour 2 autres sites.

16 réunions techniques ont été conduites sous l'égide du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse (CRPMEMC).

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ MARINE

Réseaux de surveillance et de sensibilisation

Réseau de surveillance de la Posidonie

Mis en place par le GIS Posidonie entre 2004 et 2007 à l'initiative de l'OEC, le Réseau de surveillance de la Posidonie s'étend sur 20 sites.

En dormance depuis plusieurs années, le réseau a été réactivé avec un programme se déroulant sur 2 ans : mesures et suivis de vitalité de l'herbier, remise en état des balisages de suivi existants, récupération et mise en place de capteurs de température. Le dispositif permettra ainsi de suivre l'état écologique des

Le projet ARENA (Amélioration des connaissances sur les fonctionnalités écologiques des milieux sableux), porté par la STARESO, d'un montant de 104 k€ HT avec une participation financière de l'OEC de 16 k€ HT (15 %), s'est soldé en 2024.

Le projet PIAF (Poissons des Fonds meubles : Inventaire par ADN environnemental en Corse), porté par l'Université de Montpellier, d'un montant de 391 k€ HT avec une participation financière de l'OEC de 59 k€ (15 %), a été prorogé jusqu'au 30 avril 2025.

Suivi écologique des récifs artificiels du Ricantu

Les données du suivi écologique des récifs artificiels du Ricantu pour la période 2017-2024 témoignent de résultats positifs pour un grand nombre d'espèces à haute valeur marchande (juvéniles de langouste rouge, chapons, sars, mostelles, dentis, dorades...).

En 2024, un nouveau marché a été lancé pour une période de 3 ans. Le suivi, établi sur un relevé biennuel de quadrats (flore et faune fixée) et des suivis de la faune ichtyologique et des invertébrés, sera désormais renforcé par des observations de nuit et l'utilisation d'appareils photographiques couplés à des appâts.

Le montant de l'offre retenue, émise par la STARESO, s'élève à 74 800 €, soit 21 600 € par an.

Exercice de lutte contre la pollution marine

L'OEC a organisé le 16 avril, en partenariat avec la DMLC et le Cedre, une formation de lutte contre les hydrocarbures sur le Grand Site Îles Sanguinaires - Pointe de la Parata à Ajaccio. Elle a réuni les agents des ports ajacciens, de la commune, de la CAPA et du Syndicat mixte gestionnaire du site, tous susceptibles d'intervenir rapidement en cas de pollution.

Le réseau ALIEN était présent lors de la journée de sensibilisation au crabe bleu organisée par l'OEC au fortin de Biguglia.

PRATIQUE DURABLE DES ACTIVITÉS NAUTIQUES

Soutien technique et financier aux acteurs de la plaisance

Certifications « Ports propres »

L'OEC assure, à travers les certifications « Ports propres » et « Ports propres actifs en biodiversité », le soutien des collectivités pour la bonne gestion environnementale leurs ports de plaisance.

Le 4 juin 2024, la norme ISO 18725 – « Tourisme et services connexes - Ports de plaisance et ports à sec - Exigences pour les ports propres et ports propres actifs en biodiversité », dite « Norme mondiale ports propres », a été publiée par l'International Standard Organization. A ce jour, les certifications restent identiques dans leurs modalités de contrôle et d'obtention.

En 2024, l'OEC a organisé 2 formations, chacune consacrée à l'une des deux certifications. Par ailleurs, 15 opérations ont été programmées pour un montant total de réalisation égal à 177 k€, le montant de la subvention OEC s'élevant à 108 k€. Parmi elles, 6 opérations ont été soldées pour un montant de 49,5 k€, ainsi que 5 opérations engagées les années précédentes (43,7 k€).

Mouillages écologiques

En 2024, 2 projets sont toujours engagés pour la mise place de mouillages organisés écologiques au titre d'un appel à projet pour la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie mouillage du PAMM (La Capa et commune de Ruglianu). La part de financement de l'OEC

s'élève à 63 k€ sur un montant total de travaux d'environ 424 k€.

Deux études pour la mise en place de zones de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) ont également été soutenues financièrement dans le cadre du *Guide des aides inhérentes à la plaisance et au nautisme* (Grassetu à Prugna et Figari). Le montant total des études s'élève à environ 83 k€, financé à 50 % par l'OEC.

Etude la fréquentation plaisancière

Faisant suite aux travaux, réalisés en 2013 et 2018, ayant servis de support pour la rédaction et l'actualisation du *Schéma de mise en valeur de la mer* du PADDUC, une étude de la fréquentation plaisancière de l'île a été engagée. Celle-ci a vocation à servir de support aux instances décisionnelles pour le développement d'infrastructures liées à la plaisance.

L'offre retenue (STARESO) s'élève à 64,8 k€ et sera livrée en 2025.

Campagnes de sensibilisation

L'OEC a financé la campagne ECOGESTES en Méditerranée à destination des plaisanciers. Des actions de sensibilisation ont été menées par le CPIE Bastia Golo Méditerranée U Marinu entre juin et octobre 2024 dans les ports de plaisance et sur les lieux de mouillage pour un montant total de 38 250 €, dont 10 000 € de financement OEC.

L'OEC a également financé la campagne INF'EAU MER, également conduite par le CPIE U Marinu à destination de l'ensemble des usagers. 9 journées de terrain ont



été réalisées, ainsi que des enquêtes, pour un montant de 6 470 € dont 4 000 € financés par l'OEC.

Charte « Croisière durable Méditerranée »

Le DSF intègre une *Stratégie de gestion durable de la croisière en Méditerranée*. L'OEC participe ainsi aux réunions de concertation locales et nationales, ainsi qu'au comité de rédaction de la stratégie. En parallèle, un travail a été engagé avec les armateurs de croisière pour la signature d'une charte « Croisière durable Méditerranée », uniformisant les chartes déjà existantes localement. En qualité de membre du Copil, l'OEC a ainsi œuvré pour l'adhésion des compagnies faisant escale sur l'île à ce dispositif permettant de formaliser

les engagements de protection du milieu marin, de moindre pollution de l'air et d'atténuation du changement climatique.

En 2024, 31 compagnies sont signataires, dont 8 parmi les 10 principales. Une nouvelle version de la charte, plus complète, est en cours d'élaboration.

Appel à projets dispositifs d'amarrage pour les clubs de plongée

La candidature de la CAPA, animateur du site Natura 2000 en Mer du golfe d'Aiacciu, a été retenue en novembre 2023 dans le cadre de l'appels à projet sur les dispositifs d'amarrage de plongée auprès de la DIRM Méditerranée. Six sites sensibles et fréquentés ont été ciblés pour

des actions d'études préalables à l'installation de mouillages organisés.

Le coût de l'opération s'élève à 107 k€, la part de financement de l'OEC s'élevant à 21,4 k€.



L'étude de la fréquentation nautique de l'île menée en 2013, puis 2018, sera reconduite en 2025.

CONNAISSANCE ET CONSERVATION DES MILIEUX TERRESTRES

7

ACTIONS TRANSVERSALES

Stratégie territoriale pour la biodiversité

La *Stratégie territoriale pour la biodiversité* se doit de prendre en compte les enjeux de la *Stratégie Nationale de la Biodiversité 2023-2030*. En 2024, une réunion de travail et une présentation dans le cadre des Assises du littoral, organisées le 6 décembre 2024 par la CdC à Aiacciu, a permis d'initier un travail de réflexions sur les axes de la stratégie.

Stratégie territoriale pour les aires protégées

Pour la première fois, une *Stratégie nationale pour les aires protégées* unifiée pour la France hexagonale et les territoires d'outre-mer est adoptée.

Cette stratégie doit être déclinée à l'échelle régionale. Alors que le plan d'action territorial pour les aires protégées sera présenté au Comité Territorial de la Biodiversité au cours de l'année 2025, le service « Biodiversité Terrestre » a déjà lancé la première action de ce plan qui prévoit de « réaliser un bilan des Aires Protégées de Corse : Surface couverte, état des lieux des habitats et des espèces, pressions et enjeux ». Cette étude a reçu un financement de la part du fond vert et sera lancée en 2025.

Bases de données régionales

Plusieurs réunions ont eu lieu entre les services de la DREAL, le Conservatoire Botanique National de Corse et l'OEC en vue de créer un Système d'Information National (SINP) à l'échelon régional. Un appel à projet de la DREAL a permis de choisir les animateurs des groupes techniques.

Le SINP reposera sur la base de données GAIA pour la faune, développée par l'OEC, et la base de données Symethis pour la flore, développée par le CBNC.

La base de données GAIA intègre désormais près de 120 000 observations sur près de 6 000 espèces et 960 sites, ainsi que plus de 1 900 références bibliographiques. Elle a été enrichie des données du PNRC sur le cerf de Corse et du CEN sur les reptiles et amphibiens.

LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE CORSE

Fonctionnement administratif

Moyens dédiés

Pour l'année 2024, le budget de fonctionnement du CBNC s'est élevé à 1,25 M€, dont 0,50 M€ de financement extérieur à l'OEC (Dotations du MTE, convention OFB,

L'OEC copilote 3 actions du Programme national d'actions sur le Mouflon de Corse.

programmes et expertises, Fond vert et rapportage européen Natura 2000).

En 2024, l'équipe de gestion du CBNC était composée de 17 agents (16,3 ETP), dont 4 en CDD, et 2 alternants de l'UCPP.

Concernant les locaux, le CBNC s'est impliqué dans la démarche Citadella XXI portée par la CdC et la commune de Corti. La structuration d'un jardin de conservation a franchi une étape supplémentaire, les plans étant attendus à la fin du 1^{er} semestre 2025.

Instances

Le comité des financeurs du CBNC, réunissant l'OFB, la DREAL de Corse et l'OEC, s'est réuni à 2 reprises en 2024 afin de valider la programmation et établir un premier bilan. Le Conseil scientifique s'est tenu les 5 et 6 juin 2024, rappelant la nécessité de pourvoir les postes manquants avant l'évaluation, en 2027, de l'agrément à mi-parcours.

L'OEC a accueilli le Conseil des CBN à l'occasion des 4^e rencontres des CBN organisées à Aiacciu du 1^{er} au 3 octobre 2024.

La Corse abrite 2 781 taxons d'espèces floristiques dont 316 endémiques et 132 strictement corses (ici *Romulea requienii*).

Missions d'intérêt général relatives à la connaissance

Flore vasculaire

Les inventaires généraux ont permis l'acquisition de plus de 21 400 nouvelles données relatives à la flore vasculaire. Les inventaires par maille ont notamment concerné le Haut Prunelli et la Vallée du Cavu, avec 11 400 données relatives à 923 taxons dont 25 protégées, 25 rares, 7 très rares et 78 endémiques.

Mycologie

L'année 2024 a été marquée par la fin de l'étude mycologique des cortèges fongiques des dunes et terrasses sablo-graveleuses de Corse commencée en 2022.

Les inventaires ont été réalisés sur 4 sites principaux, les dunes de l'Ostriconi et de Muchjatana, la pinède de Pinareddu et les terrasses sablo-graveleuses du Ricantu, ainsi que des sites secondaires prospectés ponctuellement (La Tunara, Pinetu, Padulone et les salines de Portivechju). Une liste de 300 espèces a été établie, dont 70 nouvelles pour la Corse et 10 nouvelles pour la France.

Bryologie et lichénologie

En complément des inventaires mycologiques, les prospections ont porté principalement sur les dunes et les sapinières.



Habitats et végétations

Les travaux cartographiques réalisés en 2024 ont concerné le littoral et les zones du piémont, particulièrement concernés par les enjeux d'aménagement du territoire. La cartographie littorale a ainsi été finalisée par l'intégration des végétations du secteur de la « frange littorale Aiacciu », couvrant 28 300 ha de la plage de Mare e Sole (Pitrusedda) jusqu'à la plage d'Arone (Piana).

Missions d'intérêt général relatives à la conservation

Stratégie de conservation de la flore vasculaire de Corse

Dans le cadre de la mise en œuvre de la *Stratégie de conservation de la flore vasculaire en Corse*, 5 bilans stationnels ont été réalisés. Chacun d'entre eux a été accompagné de propositions de mesures de gestion.

Réseau RESEDA-flore

Le réseau RESEDA-flore, financé

par la fondation Albert de Monaco et le MTE, fédère les acteurs de la conservation de la flore et des habitats en milieu méditerranéen.

Les actions du réseau pour l'année 2024 ont concerné la rédaction de stratégies de conservation des milieux et l'amélioration des connaissances de certains groupements végétaux. Le bilan stationnel de l'alliance *Plantaginion crassifoliae* a notamment été réalisé.

Protocole STEMPFLORE

L'année 2024 a permis de tester le protocole STEMPFLORE de suivi sur le long terme de la flore. 117 relevés ont été réalisés sur les salines de Palumbaghja (Portivechju), le protocole nécessitant toutefois d'être adapté aux spécificités insulaires.

Amélioration des connaissances

Le programme Flore sentinelle, visant l'harmonisation des suivis de la flore alpine, a été initié en 2024, ainsi que l'extension de l'observatoire Orchamp relatif aux changements globaux observés sur la flore et les milieux.

Le CBNC s'est également impliqué dans un programme d'acquisition de connaissances relatif aux prairies porté par l'OFB. Ces milieux, rares à l'échelle régionale, représentent un enjeu de conservation vis-à-vis des potentiels changements de destination.



Les rencontres interCBN ont réuni plus de 200 participants à Aiacciu du 1^{er} au 3 octobre 2024.



Les rencontres interCBN permettent le partage d'expérience lors d'ateliers techniques spécifiques.

Animations

Le CBNC a été impliqué dans les actions de différents réseaux d'acteurs, notamment le Syndicat apicole et les communes engagées dans un Atlas de la biodiversité communale (ABC), ainsi que le réseau de l'Observatoire mycologique de Corse.

Le CBNC a également organisé les « Ateliers du CBNC » afin de sensibiliser les gestionnaires d'espaces naturels à la conservation des habitats et coorganisé, avec le CPIE Centre Corse A Rinascita et l'OEC, la première édition des « 24 h naturalistes » sur la commune de San Ghjulianu. Près de 1 200 données, dont 850 relatives à la flore, ont été collectées pour l'ABC de la commune par une trentaine de naturalistes. 3 animations à destination des scolaires ont également été organisées.

Le CBNC a également participé aux Assises du littoral, organisées par la CdC le 6 décembre 2024 à Aiacciu.

Par ailleurs, le CBNC a également bénéficié d'une bonne couverture médiatique, avec 6 articles de presse et 8 reportages, notamment grâce au développement d'un partenariat avec la chaîne Via Stella pour l'émission « Oghje ».

FAUNE SAUVAGE VERTÉBRÉE

Politique régionale en matière de chasse

Le groupe de travail réunissant les 2 fédérations départementales de chasseurs et l'OEC a examiné en novembre 2024 les éléments complémentaires demandés au cabinet ADMYS concernant l'étude juridique rendue en 2023 sur le droit de chasse en Corse.

Par ailleurs, l'OEC a été consulté en janvier 2024 dans le cadre de la concertation accompagnant l'élaboration du *Schéma départemental de gestion cynégétique 2024-2030* par la Fédération des chasseurs de Haute-Corse.

Enfin, à la suite de la prolifération des sangliers dans les secteurs

Missions d'intérêt général relatives à l'expertise

Expertises

22 expertises ont été réalisées dans le cadre de la subvention de fonctionnement allouée par la DREAL de Corse : 19 concernant des demandes de dérogation par rapport aux espèces protégées, 1 relative au « plan Haie » à la demande de la DRAAF et 2 à la demande de la DDT2B. Le CBNC est également représenté au sein du CSRPN.

Par ailleurs, de nombreuses expertises ont été produites gracieusement pour la CdC et ses offices et agences, notamment concernant les examens de 20 PLU (40 jours d'expertise) ou le service des routes. Ce volume croissant nécessite une réflexion sur la mise en place d'un cadre financier adapté afin de garantir les moyens humains nécessaires.

Appuis scientifiques et techniques

Plusieurs journées de terrain ont été consacrées à la cartographie du massif de Bavedda dans le cadre du PNA Mouflon de Corse. Ce travail, qui donne lieu à une compensation financière, se poursuivra en 2025.

Le CBNC a réalisé en 2024 l'évaluation par zone biogéographique des éléments portés aux annexes de la directive CE 92/43 dite Natura 2000. Ce rapportage a été réalisé avec un financement spécifique du MTE permettant l'engagement d'un CDD de mission. Le CBNC a également participé à l'actualisation de l'interprétation des habitats d'intérêt communautaires dont le premier fascicule est paru en juillet 2024.

Le CBNC a contribué à la rédaction d'un *Catalogue de la végétation de France métropolitaine*, publié en 2024. Ce référentiel a été validé et harmonisé par l'ensemble des CBN.

Par ailleurs, le CBNC est intervenu en appui à différentes associations, notamment le CEN de Corse, le CPIE Centre Corse A Rinascita et le Groupe Chiroptères Corse (GCC).

Missions d'intérêt général relatives à la sensibilisation

Rencontres interCBN

Le CBNC a coorganisé les 4^e rencontres des Conservatoires botaniques nationaux du 1^{er} au 3 octobre 2024 à Aiacciu. Deux journées d'échange ont été suivies d'une journée de terrain.

Communication scientifique et appui à la recherche

En 2024, le CBNC a été impliqué dans un grand nombre de communications scientifiques : 10 publications, 10 rapports et 4 communications orales. Par ailleurs, le CBNC a accueilli une doctorante travaillant sur l'ethnoécologie du châtaignier en Corse.

Formations

Le CBNC a dispensé 34 jours de formations lors de 7 séquences destinées à des publics spécialisés (fonctionnaires d'Etat et territoriaux, agents du CEN de Corse, OFB) ou au cours de formations certifiantes (CNFPT, DU Mycologie de l'UCPP, formation d'accompagnateurs moyenne montagne dispensée par le Centre National de Ski Nordique et de Moyenne Montagne).

L'OEC contribue à l'étude sur l'alimentation du Cerf de Corse portée par le PNRC en assurant la récolte de plantes.

des Milelli et de Castelucciu sur la commune d'Aiacciu, 2 réunions ont été organisées avec la Fédération des chasseurs de Corse-du-Sud, gestionnaires des réserves de chasse et de faune sauvage concernées, et les propriétaires fonciers. Plutôt que la suppression des dites réserves, il a été acté une modification de la réglementation pour permettre le piégeage des sangliers au Milelli et mettre en place une chasse réglementée au Castelucciu.



Conservation de la faune sauvage

Animation du groupe de travail « Grands ongulés »

Faisant suite à une décision du tribunal de Hainaut (Belgique), le groupe « Grand ongulés » s'est réuni le 10 juin 2024 afin d'arrêter un avis sur le devenir de 80 mouflons, dont une soixantaine sont nés en captivité dans un élevage illégal.

Dans le cas où les animaux seraient bien des mouflons de Corse, le groupe s'oppose catégoriquement à leur réintroduction dans l'île, y compris dans un parc zoologique. L'OEC se portera partie civile auprès de la Cour d'appel de Mons afin de faire connaître ses préconisations pour la préservation de l'espèce.

Participation aux programmes régionaux

Dans le cadre du programme « Cerf de Corse », l'OEC a accompagné le PNRC dans son programme d'étude

de l'alimentation des cervidés par la récolte de 60 plantes dans le Venacais.

L'amélioration de la connaissance de la filiation génétique du chat sauvage de Corse s'est poursuivie, l'OEC participant également au financement d'une thèse sur l'écologie de l'espèce.

Une subvention de 14 k€ a été attribuée à la Fédération Corse pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FCPPMA) pour la mise en œuvre du *Plan de gestion de la Truite de Corse* pour l'année 2024 (12 % du financement total).

Participation aux Plans nationaux d'actions

L'OEC a participé à la « Journée des animateurs de Plans nationaux d'actions (PNA) » organisée par la DREAL le 5 novembre 2024. Une vingtaine de plans sont en cours de réalisation.

L'OEC copilote 3 actions du PNA Mouflon de Corse 2024-2033. Une base unique des données d'observation a été réalisée afin de mettre à jour les données disponibles pour les deux sous-populations du Cintu et de Bavedda. 5 caméras ont également été mises en place dans la réserve de faune sauvage de la Tassineta (Ascu), avant et après traitement par un brûlage dirigé. Un dispositif similaire a été mis en place par le CBNC dans le massif de Cagna.

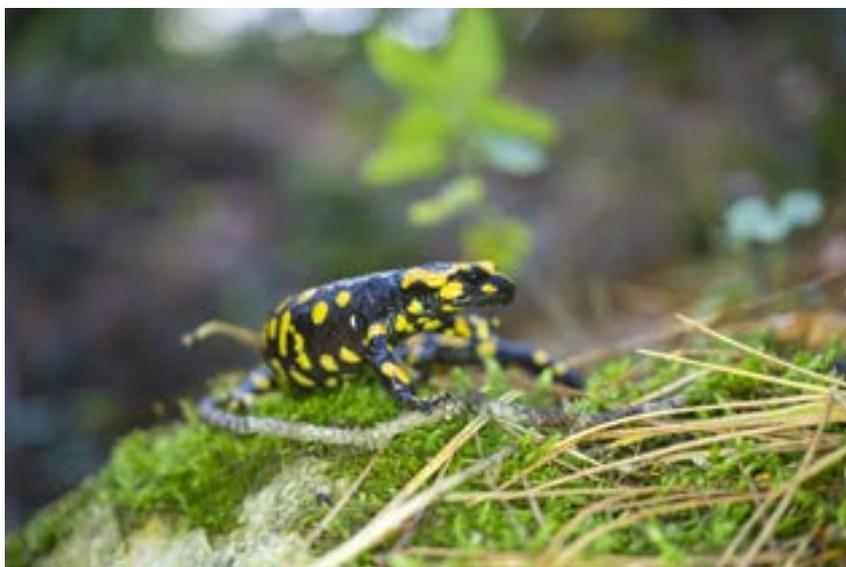
L'espèce a également été intégrée au programme de connaissance de l'alimentation des grands ongulés.

Concernant le PNA Chiroptères 2016-2025, l'OEC a prorogé la convention avec le Groupe Chiroptères Corse (GCC) pour l'étude de la fréquentation des lacs de montagne et financé l'acquisition de matériel d'enregistrement sonore.

L'OEC a également participé aux différents groupes techniques et comités de pilotage des PNA réunis en 2024 :

- le PNA Sittelle de Corse 2017-2026, animé par l'ONF. Une étude sur l'alimentation a été initiée ;
- le PNA Balbuzard pêcheur 2020-2029, animé par Biotope et coordonné par la DREAL. L'OEC a présenté les données de nidification 2024, avec 12 jeunes à l'envol dans le secteur Calvi-Carghjese ;
- le PNA Milan Royal 2018-2027, animé par le CEN pour la région

Un Plan national d'actions sur les amphibiens endémiques de Corse est en cours de finalisation.





Les odonates bénéficient d'un Plan territorial d'action, déclinaison locale du Plan national éponyme.

Taravo (A Sarra di Farru). 3 sessions de relevés ont été réalisées en juillet et les données produites ont été saisies dans la base de données nationale de référence.

Depuis 2014, des protocoles de suivis standardisés sont mis en œuvre par l'OEC sur la station à *Paragomphus genei* et *Coenagrion caerulescens* du bas Taravo. En 2024, le nombre d'observations est comparable à celui de 2022 et bien supérieur à 2023. Ce résultat pourrait s'expliquer par les conditions météorologiques ou les travaux réalisés en 2023 sur le site.

Des visites ont également été réalisées au cours des mois de juillet et d'août 2024 sur plusieurs stations connues de 5 taxons rares et menacés : *Somatochlora flavomaculata* et *Paragomphus genei* (embouchure et rivière du Fangu), *Coenagrion caerulescens* (rivière du Cavu), *Enallagma cyathigerum* (Lac de Ninu) et *Brachytron pratense* (marais de Macinaggio).

L'OEC a participé en 2024 au montage et au dépôt du projet SOMMER en partenariat avec le bureau d'étude NATURALIA Environnement et le MNHN. Ce projet vise l'expérimentation d'un protocole de détection standardisé par ADN environnemental pour *Somatochlora meridionalis*, ainsi qu'à une clarification des statuts taxonomiques des populations françaises de cette libellule. Ce projet multipartenaire et multirégional a bénéficié d'une labélisation de soutien par l'Opie, mais n'a malheureusement pas bénéficié de financement par l'OFB cette année. Sa mise en œuvre en Corse a été réalisée et financée sur fonds propres par l'OEC.

PTA en faveur des pollinisateurs sauvages et de l'abeille mellifère de Corse 2021-2030

L'inventaire des insectes pollinisateurs de Corse a été réalisé en 2024 dans le cadre du plan territorial d'action dédié, mais également dans le cadre des différents Atlas de la biodiversité communale, et un stage sur les bourdons de l'île. Les 159 points de collecte se répartissent sur 56 communes. Une fois les déterminations confirmées par des

Corse ;

- le PNA Pie-grièche à tête rousse 2023-2032, animé par le CEN ;
- le PNA Tortue d'Hermann 2018-2027, animé par le CEN pour la région Corse.

Par ailleurs, 3 PNA sont en cours de finalisation. Ils concernent :

- Les amphibiens endémiques de Corse (Gamar et Alcedo) ;
- Le gypaète 2025-2034, en cours de validation par le CNPN ;
- Les espèces et communautés inféodées aux moissons, vignes et vergers (rédacteur : CBN Midi-Pyrénées).

Participation au programme LIFE Gyprescue

Le programme Life « Gyprescue », piloté par le PNRC, s'est poursuivi. 4 couples reproducteurs ont été observés en 2024 et 2 oiseaux ont été relâchés à Evisa. 4 caméras de suivi des nids ont été installées à Bonifatu, dans la Restonica et à Evisa.

Actions de sensibilisation

Site sur la faune sauvage de Corse

Accessibles via le portail web dédié à la faune sauvage de Corse, 50 nouvelles fiches espèces ont été rédigées par le CEN de Corse et 22 par le Groupe Chiroptère Corse.

Le site a été visité par 3 700 visiteurs en 2024 et une quinzaine de signalements, notamment d'oiseaux, ont été enregistrés. Tous n'ont toutefois pu être validés.

OBSERVATOIRE- CONSERVATOIRE DES INVERTÉBRÉS DE CORSE

Plans Territoriaux d'Actions

PTA en faveur des Papillons de jour 2021-2030

Deux territoires sont suivis d'avril à octobre dans le cadre du protocole de monitoring standardisé de Suivi Temporel des Rhopalocères de France (STERF) : la base aérienne 126 Ventiseri-Solenzara par Météo-France et le domaine de St-Jean à Corte par l'OEC. Les données produites en 2024 ont été saisies dans la base de données nationale de référence.

Depuis 2021, l'OEC mène un programme d'élevage expérimental de la Zygène de Corse *Zygaena corsica* permettant le renforcement de population. En juin 2024, une quinzaine d'imagos a été prélevée au col de San Giovanni, permettant l'éclosion d'environ 200 chenilles. Ce travail expérimental est réalisé en parallèle avec une étude génétique destinée à éclairer le statut de conservation de cette espèce endémique, considérée comme l'un des papillons les plus menacés de Corse.

Le suivi annuel de l'évolution de l'abondance de l'Azuré du Serpolet *Maculinea arion* sur le site de Sermano, a été réalisé.

PTA en faveur des libellules 2023-2032

Le protocole standardisé de Suivi temporel des libellules (STELI) a été mis en œuvre sur le territoire du bas



Le Frelon asiatique a été observé pour la première fois en Corse en 2024.

spécialistes, les spécimens collectés contribuent à enrichir une collection de référence.

Le catalogue des syrphes de Corse a été publié en 2024, de même que la liste des *Megachilidae* de Corse et un article portant sur la description d'une nouvelle espèce d'abeille, *Lasioglossum inexpectatum*.

Une palynothèque des plantes de Corse a été créée en collaboration avec le CBNC. Elle regroupe 242 lames de pollens de 96 espèces différentes et permettra d'étudier les plantes hôtes des insectes inventoriés.

Par ailleurs, l'OEC a également participé aux rencontres Apoidea Gallica 2024, organisées par l'Observatoire des abeilles, et deux missions de recherche de spécimens corses ont été menées dans les collections naturalistes du Museum de Confluence à Lyon et du Museum de Marseille.

L'OEC a également participé à différentes réunions techniques, notamment concernant la mise en place d'un élevage local du bourdon endémique *Bombus xanthopus* impliquant la DRAAF, l'ODARC, l'INRAE et les chambres d'agriculture.

Par ailleurs, le partenariat engagé depuis 2021 avec le Cercle d'Études des Pollinisateurs Sauvages (CEPS) pour l'étude des Syrphes a été renouvelé, de même que celui engagé avec l'UCPP. Ce dernier porte désormais également sur l'étude des diptères et des coléoptères de la région ajaccienne.

Amélioration des connaissances et lutte contre les bioagresseurs

Lancement du projet ALIEM VIGIL

Le projet ALIEM VIGIL a débuté le 31 mars 2024. Financé dans le cadre du 1^{er} appel à projets du programme Interreg Maritime 2021-2027, ce projet fait suite aux projets ALIEM et ALIEM APOSTROPHE. Prévu sur 3 ans, il associe les 5 régions du programme (Sardaigne, Toscane, Ligurie, Var et Corse) et dispose d'un budget total de l'ordre de 1,5 M€ avec une contribution publique FEDER de 80 %.

Le projet, piloté par l'OEC en tant que chef de file, prévoit la production d'études et de suivis d'espèces exotiques envahissantes, ainsi que la création de nouveaux outils centralisés sur la plateforme transfrontalière créée précédemment. L'OEC a organisé en juillet 2024 l'évènement de lancement et le 1^{er} Copil du projet, actant ainsi officiellement le démarrage de la coopération entre partenaires. Plusieurs espèces exotiques envahissantes prioritaires sont spécifiquement ciblées : frelons asiatique et oriental, fourmi d'Argentine et Tapinoma, charançon rouge du palmier et charançon noir de l'agave, papillon du palmier, pyrale du buis, coléoptères xylophages (partenariat INRAE), moustiques mais aussi espèces marines comme le crabe bleu ou plantes comme les acacias, séneçons et jacinthe d'eau...

Outre le travail réalisé dans le cadre des projets ALIEM, l'OEC a poursuivi

en 2024 l'étude des critères morphologiques discriminants des anophèles de Corse (projet ANOMORPHO 2021-2025), financée à 65 % par l'ARS de Corse.

L'OEC a également participé au réseau JEVI animé par la Fredon de Corse (suivi d'une placette en centre Corse).

Lutte contre le frelon asiatique

Pour la première fois, un spécimen de frelon asiatique à pattes jaunes a été identifié en Corse, sur la commune d'A Bastilicaccia en août 2024. L'OEC a pu réagir rapidement en localisant le nid à l'aide de moyens de radio-tracking et le concours de représentants de la filière apicole, notamment de l'AOP Miel de Corse - Mele di Corsica. Le nid a été détruit par les apiculteurs avec l'aide des pompiers du SDIS. Bien qu'aucune autre observation n'ait suivi, la Corse est désormais en vigilance renforcée.

Dans le cadre du travail engagé avec le projet européen ALIEM VIGIL, un recensement des points d'entrée potentiels principaux (ports, aéroports, pépinières, jardinerie, magasins de bricolage...) a été réalisé. Celui-ci a permis de révéler 2 secteurs au niveau de risque particulièrement marqué : le secteur d'Aiacciu et la région bastiaise.

Une réunion du COPIL Frelon asiatique, suivie de la mise en place d'un groupe de travail dédié, a permis d'organiser un renforcement du réseau de surveillance et un protocole de piégeage pour la détection de frelons asiatiques en 2025. 300 pièges ont été acquis par la DRAAF et l'OEC a produit des supports de communication pour sensibiliser le public à la problématique. Un fond d'intervention dédié a été mis en place pour favoriser une action rapide et efficace en cas de nouveau signalement.

Aide à la sauvegarde l'abeille mellifère de Corse

Depuis 2008, une subvention est affectée à la lutte contre le Varroa, parasite dangereux pour les abeilles dites domestiques comme pour les essaims sauvages. Cette action a été amplifiée depuis 2022 avec une subvention doublée et portée

à 60 000 € par an dans le cadre de conventions signées avec l'URGDSAC et le GDS Corse, qui gèrent les deux plans sanitaires d'élevage apicoles de Corse. En 2024, 281 apiculteurs ont pu bénéficier de cette aide pour un total de 23 676 ruches traitées.

L'OEC a également participé au Comité Scientifique et Technique Apicole de Corse, piloté par l'ODARC et l'AOP Mele di Corsica, ainsi qu'à l'Assemblée Générale du syndicat AOP Miel de Corse – Mele di Corsica (Altiani), ainsi qu'à la 5^e édition du séminaire apicole régional organisée par ce dernier, avec la réalisation d'une conférence sur le frelon asiatique.

Etudes et travaux scientifiques

Atlas de l'entomofaune de Corse

L'*Atlas des papillons de jour de Corse* a été publié en 2024. Il présente l'ensemble des espèces connues de Corse.

Plusieurs missions d'études ont été réalisées avec l'association Entomofauna pour enrichir les données disponibles pour la réalisation d'un premier *Atlas des macrohétérocères (Papillons de nuit) de Corse*. De même, des échanges d'informations et de données ont eu lieu avec l'association ASCETE pour la réalisation d'un *Atlas des orthoptéroïdes (Criquets, Sauterelles, Phasmes et Mantes) de Corse*.

Inventaires généraux

En 2024, des inventaires des papillons de jour du massif de Cagna (Pianottuli à Caldareddu) et en Castagniccia (Cervioni) ont été conduits, notamment afin de répondre aux

attentes des partenaires engagés dans des rédactions d'Atlas de la biodiversité communale.

Ces inventaires ont également concerné d'autres territoires, initialement non prioritaires, sur les îles Lavezzi et Cavaddu (Bunifaziu), les communes de Tallone, Linguizetta et A Ghisunaccia, ainsi que sur le domaine viticole du Comte Peraldi (Aiacciu). Ils ont permis l'observation de 3 espèces rares.

Etudes génétiques des insectes de Corse

L'OEC a poursuivi la récolte et l'envoi d'échantillons de tissus issus de taxons présents en Corse afin de contribuer à l'établissement d'une banque de séquences d'ADN mitochondrial de référence au sein de la base de données internationale « Bold », notamment en partenariat avec le Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

Dans ce cadre, une centaine d'échantillons d'invertébrés a été prélevée et envoyée au laboratoire Antagène en 2024.

Effets de l'ouverture des milieux sur l'entomofaune

Dans le cadre d'une expérimentation sur le démaquisage de zones de chasse par la Fédération des Chasseurs de Haute-Corse, avec l'appui d'associations locales de chasse, de la CdC et de l'OFB, 4 relevés de terrain ont été réalisés sur le site de Sermano Lucerna. Un article scientifique est en cours de publication.

Dans le cadre de l'ABC de Tallone, un débroussaillage alvéolaire est

également projeté dans des milieux favorables notamment à l'espèce *Maculinea arion*.

Etude de la diversité et de la biologie des bourdons de Corse

Menée sur une période de 6 mois dans le cadre d'un stage de Master, *L'étude de la diversité et de la biologie des bourdons de Corse* a permis d'échantillonner 30 sites sur l'ensemble de la Corse et de collecter un total de 615 données.

Cet échantillonnage a permis de confirmer la présence de 9 espèces autochtones de bourdons et la présence d'une potentielle espèce hybride. Les résultats de cette étude ont également permis d'observer la progression consécutive de *Bombus terrestris sassaricus*, initialement restreinte aux basses altitudes de l'extrême sud de l'île.

Evaluations patrimoniales

L'OEC a également été sollicité afin d'identifier les principaux enjeux de gestion liés aux papillons de jour pour les sites gérés par la Collectivité de Corse. Il a également été sollicité par l'ODARC pour identifier les enjeux liés aux 500 parcelles éligibles aux financements MAEC (Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques).

Etudes des coléoptères de Corse

L'OEC a poursuivi son partenariat avec l'association Magellanes pour l'étude des coléoptères de Corse. Un septième ouvrage est paru, consacré au groupe des *Chrysomelidae*, venant enrichir une collection initiée en 2019.

Un nouveau partenariat a également été initié concernant les coccinelles avec l'Association des coccinellistes de France (ACOF) pour une durée de 4 ans.

Sollicitations et expertises

L'OEC a été sollicité dans divers projets impliquant des enjeux relatifs aux espèces invertébrées ou à leurs habitats naturels.



*Un Atlas des orthoptéroïdes (Criquets, Sauterelles, Phasmes et Mantes) de Corse est en cours de rédaction (ici *Acrida ungarica mediterranea*, criquet phytophage présent autour de la Méditerranée).*

Un stand sur les insectes exotiques envahissants a été présenté à l'occasion de la journée de sensibilisation au crabe bleu organisée par l'OEC à Biguglia.



L'OEC a ainsi répondu à diverses demandes émanant de la DREAL de Corse (périodes de sensibilité des espèces à fort enjeux de conservation), de l'AERMC et du bureau d'étude Mosaïque Environnement (protocoles de suivis), du CEN de Corse (expertises sur des sites de compensation) ou d'autres collectivités (ONF, DDT, communes...).

L'OEC a également candidaté, avec succès, au marché relatif à la mise en œuvre des missions de surveillance entomologique, d'intervention, de prospection, de traitement et de travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs publié par l'ARS de Corse. Dans ce cadre, une proposition de stratégie de surveillance des espèces vectrices de paludisme a été présentée fin 2024 à l'ARS et sera mise en œuvre en 2025.

Listes des espèces déterminantes des ZNIEFF de Corse

L'OEC a notamment participé à plusieurs réunions techniques en rapport avec les PTA papillons de jour, odonates et insectes pollinisateurs pour l'élaboration d'une méthodologie régionale de création des listes d'espèces déterminantes pour les ZNIEFF par la DREAL de Corse. La liste des espèces déterminantes ZNIEFF pour les papillons de jour et les libellules, a ainsi été mise à jour en application de la méthodologie régionale validée en CSRPN.

Actions de sensibilisation

Collections de référence

L'OEC constitue des collections d'insectes de référence, notamment concernant les espèces ciblées dans le cadre du PNA Pollinisateur. En 2024, une attention particulière a été portée aux hyménoptères, aux diptères, aux lépidoptères et aux coléoptères. Une grande quantité d'échantillon a également été récupérée pour donner suite à l'étude du régime alimentaire des chauve-souris menée sur les lacs d'altitude par le GCC.

Par ailleurs, un fonds bibliographique a été mis en place et compte en 2024 plus de 1 500 références.

Communication numérique

Un nouveau site web sur les invertébrés de Corse a été mis en ligne en 2024. Il intégrera progressivement les contenus informationnels de l'ancien site.

Le site ALIEM APOSTROPHE a permis le signalement de plusieurs espèces invasives, notamment celles relatives au Frelon asiatique, en lien avec les campagnes de communication menées sur les pages Facebook « Papillons, Libellules et autres insectes de Corse – Farfalle, Filangrocche è altri insetti di Corsica » (1 480 abonnés) et « Moustiques, tiques et autres bioagresseurs – Zinzale, Zecche è altri » (148 abonnés).

Par ailleurs, une brochure d'information sur le frelon asiatique a été réalisée, accompagnée d'un marque-page. 3 numéros de la newsletter ALIEM + ont également été publiés, ainsi que 3 numéros d'une nouvelle lettre d'information sur les plans territoriaux d'actions.

Ces documents sont téléchargeables sur les plateformes dédiées.

Manifestations et animations

Une journée de formation a été organisée à l'intention des élèves de BTSa Gestion et protection de la nature du Campus AgriCorsica U Rizzanesi-Sarté.

Un stand a été mis en place à l'occasion de la journée de sensibilisation au crabe bleu au

fortin de la Réserve Naturelle de l'Etang de Biguglia et des animations ont été organisées dans le cadre de l'ABC des communes d'Evisa et de Pianottuli à Caldaressa, ainsi que dans le cadre des « 24H Naturalistes » les 1er et 2 juin 2024 sur les communes de San Ghjulianu et Linguizetta. L'OEC a également été sollicité par l'association « La Selysienne » afin d'animer en Corse l'initiative nationale « Le Grand Marathon des Libellules » les 22 et 23 juin 2024.

La sensibilisation des publics a également été menée à travers différents médias (France 3 Corse Via Stella, France télévisions, Corse Matin...), notamment concernant la fourmi *Tapinoma magnum*, et les espèces exotiques envahissantes.

Un jeu de 7 familles sur les insectes de Corse, en français et en corse, est également en cours d'élaboration avec l'UCPP.

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES ZONES HUMIDES DE CORSE

Actions transversales

Stratégie territoriale

La *Stratégie territoriale d'actions en faveur des zones humides de Corse* est en cours de rédaction et s'appuiera sur les orientations de la cartographie de l'espace humide de référence, le 4^e Plan National Milieux Humides et les autres outils de planification existants.



La 3^e conférence interrégionale de lutte contre le crabe bleu s'est tenue les 21 et 22 novembre à Bastia.

Plans de gestion stratégique zones humides

La cartographie de l'Espace Humide de Référence a permis de cibler 7 secteurs à enjeux devant faire l'objet d'un *Plan de gestion stratégique zones humides* : 1 est réalisé (Gravona-Prunelli), 1 est en cours de finalisation (Bevinco et étang de Biguglia), les autres restant à réaliser (sud de l'étang de Biguglia, 2 sur la plaine orientale, Rizzanese-Baracci et Extrême sud).

Lettre d'information

Une lettre d'information, *ORZHC infos*, à destination des différents acteurs des zones humides de Corse a été publiée mensuellement.

Programme d'actions pour la conservation des lagunes méditerranéennes et des zones humides périphériques

Forum des gestionnaires corses

Les 24 et 25 avril 2024, l'OEC a organisé une rencontre entre les membres du Forum des gestionnaires corses (FOGEC) et du Forum Interrégional des Lagunes Méditerranéennes. Une rencontre en salle à Aiacciu a été suivie de la visite de 3 lagunes de l'Extrême-Sud de l'île (Arasu, Santa Ghjulia et Balistra).

14 sondes multiparamétriques ont été acquises afin de suivre et comparer les fonctionnements des systèmes lagunaires corses. 6 sont actuellement en place.

Pôle-Relais Lagunes Méditerranéennes

Membre du Pôle-Relais Lagunes Méditerranéennes aux côtés de la Tour du Valat (coordinateur) et de la

région Occitanie, l'OEC a contribué en 2024 à la rédaction de la *Lettre des lagunes* (5 numéros en 2024) et de 2 guides pratiques : l'un concernant la gestion du crabe bleu et le second concernant la mesure de la salinité hors-norme. Il a également participé à la rédaction de la synthèse de la 8^e plateforme « recherche-gestion » organisée en 2023.

L'OEC a coordonné la communication autour de la Journée Mondiale des Zones Humides et les Journées Européennes du Patrimoine avec la mise en ligne du programme d'animation et plusieurs interventions dans les médias locaux.

Il a également participé à la rédaction du *Plan de gestion des poissons migrateurs Bassin Corse 2024-2029* en cours de finalisation par la DREAL de Corse. Il a également participé au groupe de travail « Anguilles en Lagunes » à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée.

Par ailleurs, l'OEC coanime le groupe de travail « Connaissance » mis en place dans le cadre de l'axe III du 4^e *Plan national milieux humides* dont la réunion annuelle s'est tenue le 13 décembre.

Animation du groupe de travail Crabe Bleu *Callinectes sapidus*

Le groupe de travail « Crabe Bleu », mis en place en 2020, regroupe 25 structures. Il a porté en 2024 l'élaboration du *Plan territorial de lutte contre le crabe bleu américain*, validé par l'Assemblée de Corse le 20 décembre 2024. Le plan est structuré autour de 5 objectifs principaux : développer des partenariats avec les pêcheurs et les gestionnaires

d'espaces naturels, élaborer des protocoles de suivi pour les lagunes et les zones humides, mettre en œuvre des pêches ciblées pour contrôler les populations de crabe bleu, soutenir des programmes de recherche pour mieux comprendre l'espèce et ses impacts et créer des outils de communication pour sensibiliser le public et les décideurs. Il prévoit également des dispositifs financiers potentiels, incluant des fonds européens, étatiques et régionaux.

Par ailleurs, l'OEC a coorganisé la 3^e conférence interrégionale de lutte contre le crabe bleu les 21 et 22 novembre 2024 à Bastia. Les 2 journées ont réuni 73 structures des régions méditerranéennes françaises pour échanger sur une stratégie de lutte coordonnée en Méditerranée.

Une journée de sensibilisation a également réuni une centaine de personnes, acteurs concernés et grand public, au fortin de Biguglia le 28 septembre 2024. Un carnet de recettes a été édité à cette occasion.

Diagnostic écologique de plusieurs zones humides

Une étude de 18 sites littoraux des communes de l'Extrême-Sud de l'île a été attribuée en octobre 2023 au bureau d'études Biotope. Les prospections terrain se sont déroulées d'avril à septembre 2024 sur 18 sites littoraux situés sur les communes de Bunifaziu (7 sites), Portivechju (9 sites) et Lecci (2 sites). Les données d'inventaire ont été restituées fin 2024 et le rendu du rapport final interviendra début 2025.

Programme régional d'actions pour la conservation des mares temporaires de Corse

Actualisation de l'inventaire des mares temporaires méditerranéennes

Les mares cupulaires de Piccovaggia ont été intégrées à l'inventaire, alors que la mare de Senetosa en a été supprimée et rattachée à une pelouse humide. 110 mares temporaires méditerranéennes (69 sites) sont répertoriées sur l'ensemble de l'île.

Suivis et études scientifiques

Les suivis hydrologiques, physico-

chimiques et météorologiques ont été reconduits sur les sites de Barcaggio, Capandola, Padulaccia et Musella, de même que le suivi piézométrique sur cette dernière. Les données sont relevées avec l'appui des gestionnaires (CdC et Syndicat Elisa) et ont été communiquées au laboratoire d'hydrogéologie de l'UCPP dans le cadre d'une thèse sur le « *Fonctionnement hydrogéologique et hydroécologique des mares temporaires méditerranéennes en Corse* ». Celle-ci concerne l'étude de 17 mares (9 sites) sur une durée de 3 ans.

Les suivis d'espèces rares ont concerné 2 mares (Chiuvina et Musella) et l'évaluation de l'impact du sanglier a été menée sur la mare de Murateddu. La veille écologique sur la présence d'espèces exotiques envahissantes s'est poursuivie pour une dizaine de sites. Les opérations d'arrachage ont été reconduites sur 5 sites avec l'appui des agents du CBNC et de la CdC : Chiuvina (*Paspalum distichum*), Muratello (*Paspalum distichum*), Alzu di Gallina (*Paspalum dilatatum*), Barcaggio (*Cotula coronopifolia*) et Padulellu (*Symphyotrichum squamatum*).

L'OEC a également participé à l'élaboration de méthodes d'analyse pour l'évaluation écologique et le suivi des mares temporaires portée par la Tour du Valat et au webinaire « *Création de mares temporaires en Camargue* ».

Gestion de la mare de Padulellu

La convention de gestion entre le propriétaire de la mare de Padulellu (Portivechju) et l'OEC a été renouvelée le 27 novembre 2024 pour une durée de 5 ans sur la base d'un périmètre élargi prenant en compte les limites du bassin versant.

En 2024, l'OEC a assuré l'entretien des aménagements, le nettoyage des abords du site et l'arrachage de *Symphyotrichum squamatum*, espèce végétale exotique envahissante, de *Dittrichia viscosa* et de *Galactites tomentosa*. Un suivi météorologique a été initié en février 2024 avec l'installation d'une station météo dans la partie sud-est du site.

Prélèvements d'eau sur le lac de l'Oriente dans le cadre du programme régional pour la conservation des lacs de montagne.

Projets de restauration

2 sites ont été identifiés comme susceptibles de bénéficier d'un financement par l'AERMC pour leur restauration dans le cadre du 12^e programme d'intervention 2025-2030 : Frasselli et Arasu. Tous deux sont situés sur un site Natura 2000 (en partie pour le premier).

Information et sensibilisation

Les actions d'informations et de sensibilisation ont été reconduites auprès des communes de Belvidè à Campumoru, A Grossa, Pianottuli à Caldareddu, Santu Petru di Tenda, des scolaires, et des propriétaires des sites de Musella, Murateddu, Padulellu, Frasselli et Chiuvina, notamment le projet pédagogique sur le site de Canusellu, la Journée Mondiale des Zones Humides sur le site de Campumoru-Senetosa et la participation à la 9^e édition de la Fête des mares. Concernant cette dernière, l'OEC coordonne également l'évènement au niveau régional (5 animations en 2024).

Un atelier a été proposé dans le cadre des rencontres régionales des gardes et agents du Conservatoire du littoral, organisées les 9 et 10 octobre 2024 à Campumoru-Senetosa.

Programme régional pour la conservation des lacs de montagne

À la suite de l'installation des dispositifs de suivi thermique sur les lacs de Melu, Capitellu et Ninu à l'automne 2023, le régime thermique, le profil de température et la saturation en oxygène dissous ont été analysés pour chacun des 3 lacs. Certaines données ont néanmoins été perdues, les batteries n'ayant pas supportées le froid hivernal. Par

ailleurs, les corps morts ont dû être renforcés à la suite de mouvements des bouées lors de la tempête Ciaran.

Une demande de subvention au titre du Fonds Vert a été acceptée en juillet 2024 par la DREAL de Corse afin d'équiper de nouveaux lacs.

Grâce à l'ajout de ces données, une nouvelle typologie a été proposée regroupant les lacs en 4 groupes au regard de leurs variables abiotiques. Celle-ci devra être complétée selon les variables biotiques.

Par ailleurs, l'équipe de la RNMMR a accompagné un chercheur de l'UCPP pour tester sur le lac de l'Oriente un drone aquatique pouvant suivre de nombreux paramètres des milieux lagunaires ou lacustres (température, bathymétrie, oxygène dissous, conductivité, turbidité...). Des prélèvements d'eau ont également été effectués afin d'établir si des résurgences d'eau souterraines alimentent le lac.

LES FORÊTS

L'OEC a participé aux réunions de la commission forestière les 12 juillet et 10 septembre 2024. Le programme « un Milliard d'arbres » a été présenté avec sa déclinaison en Corse qui correspondrait à planter 12 millions d'arbres d'ici 2030.

Le 17 juillet, une réunion sur site a permis d'étudier le concept de zone de gestion de combustible (ZGC) permettant d'allier production de bois et protection DFCI dans la forêt territoriale de Rospa Sorba. Un point particulier sur la Sittelle corse a été discuté afin que ce massif soit plus largement inventorié.





LE CONTRÔLE DE GESTION ET LE RÉSEAU DES RÉSERVES NATURELLES DE CORSE

Le contrôle de gestion

En 2024, l'ensemble des instances des différentes réserves naturelles de Corse se sont tenues conformément aux dispositions réglementaires, à l'exception du comité consultatif de la RN de Biguglia.

Le réseau des gestionnaires des RNC

Les Rencontres des agents des Réserves Naturelles de Corse se sont tenues les 16 et 17 octobre à Portivechju et Bunifaziu, permettant d'échanger sur la méthode d'adaptation de la gestion au changement climatique Natur'Adapt mise en place sur la Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone, ainsi que sur le plan de gestion et la gestion de la ressource halieutique dans la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio.

Les agents impliqués dans le réseau des gestionnaires des RNC ont participé au 42^e congrès des Réserves Naturelles de France qui s'est tenu à Seignosse du 3 au 6 avril 2024, ainsi qu'à 2 réunions, l'une des correspondants de RNF et la seconde du groupe des Régions.

Formation commissionnement délocalisée

A la demande de l'OEC, une session de formation au commissionnement « Espaces protégés terrestres » a été organisée à Corti du 27 mai au 7 juin et du 17 juin au 28 juin 2024. 18 agents travaillant dans une Réserve Naturelle de Corse ou pour la gestion des terrains du Conservatoire du littoral ont pu en bénéficier et valider leur commissionnement.

LA GESTION DES AIRES PROTÉGÉES

Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio

La gestion de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio (RNBB) repose sur 25 ETP permanents et 16 saisonniers engagés entre juin et septembre.

Le comité consultatif s'est réuni le 23 mai 2024 et a été consulté par voie dématérialisée le 2 avril 2024. Le conseil scientifique s'est réuni à Bunifaziu les 12 et 13 décembre 2024.

Le *Plan de gestion 2023-2032 de la RNBB* a été validé par l'Assemblée de Corse le 20 décembre 2024.

Coopération transfrontalière

Le 25 janvier 2024, un protocole d'entente pour la création d'une

L'OEC assure la gestion de l'étang de Pisciu Cane (Bunifaziu) au titre de son classement dans la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio et de son appartenance au domaine du Conservatoire du littoral du Suttanaciu.

réserve transfrontalière « *Man and Biosphere* » a été signé par le Président de l'OEC et son homologue sarde, l'Assessore della difesa dell'ambiente. A la suite de cet accord, l'OEC et les 3 aires marines protégées du nord de la Sardaigne ont élaboré le projet UNIT MAB dans le cadre du programme Interreg Italie-France Maritime 2021-2027. Ce projet, dont l'OEC a été désigné chef de file, permettra de disposer de moyens financiers pour la création de la réserve MAB et de favoriser le partage d'expériences entre les 7 partenaires.

En parallèle, l'OEC s'est engagé en qualité de partenaire dans le projet UNIT GEOPARK porté par le département du Var. Celui-ci vise à étudier les possibilités de création de GEO PARK dans l'espace de collaboration du programme Interreg Italie-France Maritime 2021-2027.

Surveillance

En 2024, 557 sorties en mer, dont 337 spécifiquement consacrées à la surveillance, ont été réalisées, ainsi que 255 sorties à terre. 435 contrôles



L'île Lavezzu a bénéficié d'aménagements pour la canalisation du public.

de pêche de loisir ont eu lieu, ainsi que 64 contrôles pour la pêche des oursins et 19 contrôles pour l'utilisation de drone. Concernant le mouillage, plus de 5 400 unités de grande plaisance ont été contrôlées dans l'archipel des Lavezzi, ainsi qu'une centaine dans le reste du périmètre de la RNBB.

16 procédures ont été engagées concernant 9 infractions délictuelles et 18 infractions contraventionnelles. 2 inspecteurs de l'environnement de l'OFB ont été saisis *a posteriori* par les services du procureur de la République concernant une atteinte à un habitat protégé.

Par ailleurs, un grand nombre de socio-professionnels exerçant leur activité dans la RNBB a bénéficié d'une sensibilisation lors de rencontres spécifiques. Plus de 2 500 pêcheurs de loisirs ont également été informés à l'occasion de leur déclaration d'intention de pêche de loisirs.

Entretien

Outre l'entretien courant tel que le nettoyage des plages et des abords des sentiers, l'île Lavezzu a bénéficié pour la 3^e année consécutive d'un marché public pour le ramassage quotidien des déchets fécaux et papiers gras sur l'île Lavezzu du 5 juin au 30 septembre 2024. 66 opérations ont permis le retrait de 113 kg de déchets.

Par ailleurs, 200 interventions hyperbares ont été conduites pour l'entretien des installations et le contrôle de points de mouillage.

Gestion de la fréquentation de l'île Lavezzu et de ses abords

L'accueil du public sur l'île Lavezzu a été assuré lors de 45 journées réparties du 1^{er} juin au 30 septembre. Une demi-journée d'information a également été consacrée aux équipages des compagnies de promenade en mer.

Parallèlement à la fermeture de sentiers et la mise en place de zones de quiétude initiées en 2023, les travaux d'aménagement ont été engagés et en partie réalisés durant l'année 2024. Plusieurs zones sensibles ont été mises en défens par l'emploi de ganivelles ou la réalisation de murs en pierre sèche. Les portions de sentiers inutilisées ont commencé à être décompactées.

Le platelage de l'embarcadère à l'est de l'île a été remplacé intégralement et le ponton a été mis en place du 1^{er} mai au 5 novembre 2024. Il sera également rénové durant l'hiver 2024-2025.

Par ailleurs, les conventions de mise à disposition d'équipements (bouées et ponton) pour les compagnies de promenade en mer ont été reconduites, 40 770 € de recettes ayant été perçues à ce titre.

De janvier à fin octobre 2024, la fréquentation se limite à 115 700 visiteurs, soit une baisse de 30 % par rapport à la saison 2023 et de 49 % par rapport à l'année 2021. Le pic maximum de visiteurs journaliers est relevé le 22 août avec 1 623 visiteurs simultanés, soit une fréquentation divisée par deux depuis la période 2015-2018. Aux abords de l'île, la fréquentation

nautique enregistre également une baisse importante, notamment grâce à la limitation de la surface d'ancrage (14,9 ha en 2022, limité à 4,7 ha en 2024).

Globalement, la fréquentation de l'île Lavezzu et ses abords en 2024 s'est limitée à 176 000 personnes, près de moitié inférieure aux records de 2018 et 2019.

Suivis scientifiques des milieux et des espèces

Les suivis annuels des effectifs nicheurs d'oiseaux marins (5 espèces) ont été réalisés, notamment celui du cormoran huppé de Desmarest dont les effectifs baissent depuis une décennie, ainsi que le suivi du succès reproducteur du Puffin de Scopoli de l'île Lavezzu. Concernant ce dernier, la prédation importante par le rat noir, de nouveau présent sur l'île depuis l'automne 2023, impose une campagne de dératisation qui sera menée en 2025.

Les suivis ichtyologiques ont concerné le suivi de l'indice d'abondance et des effets de la protection sur le corb, le mérrou brun et le denti dans 6 zones de la réserve naturelle, ainsi que le suivi par comptage de l'indice d'abondance de 21 espèces de poissons sur les habitats rocheux et les herbiers à posidonie. Par ailleurs, l'OEC a partagé ses données dans le cadre du programme POCOROCH-Med visant à calibrer les indicateurs de bon état écologique des milieux rocheux. Un premier suivi des populations d'aphanias de Corse a également été réalisé dans les 3 lagunes de la RNBB.

À la suite de la baisse des effectifs de *Patella ferruginea* observée sur 2 des 3 sites échantillonnés en 2023, 2 nouveaux sites ont été prospectés dans l'archipel des îles Lavezzi. Les résultats confirment la tendance, avec une baisse de 70 à 80 % sur ces sites sans lien avec le niveau de protection. La prédation par *Stramonita haemastoma* semble l'hypothèse privilégiée pour expliquer cette baisse.

Un recensement des grottes sous-marines de la ZNP de Bunifaziu a été réalisé, 2 grottes ayant été localisées.



Les effectifs de Cormorans huppés de Desmarest de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio sont suivis depuis plusieurs décennies.

captures. En parallèle, 20 journées d'échantillonnages dédiées au suivi de la pêche récréative dans la RNBB ont été réalisées avec 49 bateaux échantillonnés et 128 poissons mesurés.

L'OEC est également responsable du plan d'échantillonnage « Corsican Recreational Fisheries – DCF » (CRF-DCF) portant sur les captures de dentis dans le cadre de la pêche récréative dans la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio.

Le suivi de la population de lézard *Podarcis tiliguerta* de l'île Lavezzu a été mis en œuvre, le fort embroussaillage par les ronces ayant néanmoins imposé de définir 3 nouveaux transects.

Concernant le silène velouté, l'opération d'éradication des griffes de sorcière menée en 2023 sur l'îlot d'Acciaghju a été renouvelée et accompagnée de prise de vues aériennes. La prospection de l'îlot de Fazziò a confirmé l'absence de l'espèce, déjà constatée en 2022.

Suivis scientifiques des activités halieutiques

Concernant la pêche professionnelle, 22 embarquements ont été réalisés sur les navires de 12 pêcheurs professionnels entre avril et octobre 2024 (82 opérations de pêche), ainsi que 11 enquêtes aux points de débarquement (6 pêcheurs, 32 opérations).

Une étude sur l'expérimentation d'une pêche durable dans la zone de protection renforcée du cantonnement de Bunifaziu a été menée, conformément aux attentes de la prud'homie. 190 nasses ont été calées par 11 pêcheurs prestataires entre avril et juin. 81 crustacés (homards et langoustes) ont été marqués, 2 ayant été recapturés par la suite en dehors du cantonnement.

6 pêcheurs ont également participé à une expérimentation de suivi

Interview dans le cadre du tournage de l'émission Per sti lochi de France 3 Corse Via Stella sur la Réserve Naturelle des Îles du Cap Corse.

acoustique des cétacés menée dans le cadre du projet TERSIONET dont l'OEC est partenaire.

Dans le cadre d'un contrat de recherches avec la STARESO, une expérimentation de caméras appâtées a également été conduite, ainsi qu'une étude des recrutements de la langouste rouge. 12 sites ont été prospectés en janvier et en août, les observations de juvéniles ayant fait l'objet de relevés des conditions et des caractéristiques de chaque individu. L'étude est menée conjointement aux Baléares et en Corse.

Pour l'année 2024, 2 428 pêcheurs récréatifs ont déclaré une activité de pêche de loisir ou avoir l'intention de pratiquer cette activité dans le périmètre de la réserve naturelle. Parmi les 400 pêcheurs disposant d'une autorisation dérogatoire, 203 ont retourné leurs carnets de

Sensibilisation du public

Plusieurs groupes scolaires ont également été accueillis sur l'île Lavezzu pour des journées d'éducation à l'environnement, notamment les écoles de Bunifaziu, Figari et Portivechju, ainsi que des élèves du Lycée J.-P. de Rocca Serra de Portivechju. Les agents des autres réserves naturelles de Corse ont également été reçus à l'occasion des rencontres annuelles, ainsi que des étudiants de Master GILVHA de l'UCPP pour une journée de formation à Rundinara. De nombreux reportages ont également été consacrés à la réserve naturelle.

Réserve Naturelle des Îles du Cap Corse

La gestion de la Réserve Naturelle des Îles du Cap Corse repose sur 2,5 ETP. Elle est renforcée par l'emploi de 4 saisonniers en période estivale.



Le comité consultatif de la RNIC s'est réuni le 13 décembre 2024 et a été sollicité par voie dématérialisée à 3 reprises. Le plan de gestion de la réserve naturelle est en cours d'élaboration selon la méthode PERTUSATU et bénéficie depuis septembre 2024 de l'appui d'un prestataire.

Surveillance et entretien

L'équipe de gestion dispose de 2 unités de navigation. Plus de 500 h de surveillance en mer ont été assurées. Un millier d'usagers a été informé sur la réglementation de la réserve naturelle. 10 infractions (5 contrevenants) ont donné lieu à procédure. Plusieurs interventions concernant l'ancrage dans les herbiers à posidonie ont été réalisées à la faveur de signalements des agents du PNMCCA. La présence des agents sur l'eau contribue également aux opérations de secours en mer.

Fréquentation maritime

Le balisage maritime sur la zone des îles Finochjarole a été installé, à la suite de l'obtention d'une AOT, du 15 juin au 15 septembre. Une 5^e bouée a été installée, conformément aux préconisations du comité de gestion du PNMCCA.

Entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2024, plus de 60 opérations de comptages de fréquentation nautique autour des îles Finochjarole et Capense ont été réalisées. Des moyennes quotidiennes de 11 bateaux en juillet et 21 en août ont été observées, avec un pic de 56 bateaux le 4 août.

Suivis et études scientifiques

Les observations ornithologiques menées en 2024 ont concerné 6 espèces : les goélands d'Audoin et leucophée, le cormoran huppé de Desmarest, le puffin de Scopoli et le faucon pèlerin.

14 enregistreurs ont été installés sur l'île de la Giraglia par le bureau d'études BioPhonia dans le cadre du projet BASOM.

Les suivis herpétologiques conduits par Michel Delaugerre ont été poursuivis sur l'île de la Giraglia par l'utilisation de 2 loggers et une

étude expérimentale sur l'impact des odeurs de rat sur les populations de gecko, réalisée en collaboration avec les universités de Florence et de Pavie. 15 nouveaux pièges pour le rat noir, financés par l'initiative PIM, ont été installés et seront relevés 2 fois par an.

Concernant la flore de la réserve naturelle, la forte mortalité des pieds de lavatère et la faible germination de ceux restant a conduit à une modification importante de l'aspect écologique de la Giraglia.

Sensibilisation du public

Une équipe de France 3 Corse Via Stella a été reçue pour le tournage d'un reportage pour l'émission « *Per sti lochi* » diffusée en août 2024.

Une campagne de photographie a été réalisée par un prestataire, Tony Viacara.

Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone

La gestion de la Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone repose sur 1 ETP réparti entre 3 agents. Une subvention de 70 400,50 € a été accordée par la DREAL de Corse au titre du Fonds Vert pour soutenir la mise en œuvre d'opérations de gestion prévues dans les documents de planification pour une durée de 3 ans.

Le comité consultatif de la réserve naturelle, réuni le 23 mai 2024, a été suivi d'une visite sur site.

Initiée en 2023, l'élaboration d'un *Diagnostic de vulnérabilité et d'opportunité* selon la méthodologie

définie dans le cadre du projet LIFE Natur'Adapt s'est poursuivie par la réalisation de l'analyse climatique de la réserve naturelle.

L'étude sur la coordination de la gestion dans les aires protégées superposées, coordonnée par l'OFB en partenariat avec RNF, s'est conclue courant 2024, soulignant l'intérêt d'un unique gestionnaire pour les différents statuts de protection du site.

Surveillance et entretien

La surveillance a été assurée par 43 visites sur site en 2024. Les usages récréatifs se développent, néanmoins très peu d'infractions ont été constatées.

L'entretien du site et des sentiers est assuré et, en 2024, la ganivelle près de la mare de Tre Padule Est a été remplacée.

La dynamique de l'espèce envahissante *Dittrichia viscosa* étant maîtrisée sur les mares de Tre Padule Est et Centre, l'opération d'arrachage a été étendue à la mare de Tre Padule Ouest. Près de 1 850 pieds ont été supprimés.

Suivis et études scientifiques

Le suivi des conditions météorologiques du site a été réalisé, de même que les suivis hydrologiques et des paramètres physiques des mares. Les données ont été partagées avec un étudiant de l'UCPP dans le cadre d'une thèse sur le fonctionnement hydrogéologique des mares méditerranéennes.

L'OEC a intégré le Réseau d'acteurs pour la conservation de



Suivi de l'Habitat prioritaire mares temporaires méditerranéennes selon le protocole RESEDA-Flore dans la Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone



Information des visiteurs de la Réserve Naturelle du Massif du Monte Ritondu.

Aucune infraction n'a été verbalisée en 2024. Néanmoins, 47 baigneurs ont été recensés dans le lac de Melu (192 en 2023), 16 usages de drones (58 en 2023) et 40 survols par hélicoptère (59 en 2023). Concernant ces deux dernières activités, la mise en place d'une réglementation spécifique permettrait de limiter leur impact sur l'avifaune.

Fréquentation des lacs de Melu et de l'Oriente

La fréquentation totale est estimée à 10 454 personnes à Melu et 832 personnes à l'Oriente entre le 15 mai et le 15 septembre. 12 % des visiteurs de Melu rejoignent le GR20 et 10,8 % de l'Oriente redescendent du Ritondu par un autre accès (Verghellu, Spisce, Maniccia). Les pics de fréquentation ont été atteint le 7 juillet à Melu, jour du Restonica Trail, avec 451 personnes enregistrées et le 23 mai à l'Oriente avec 34 personnes. La moyenne journalière sur la période étudiée s'élève à 87 personnes pour l'itinéraire vers le lac de Melu et 7 vers l'Oriente.

Suivis et études scientifiques

Pour la première fois, des traces de présence du cerf de Corse ont été relevées dans la réserve naturelle. Des fèces, frottis et traces d'abrutissement ont ainsi été observés en janvier et en mai 2024 dans le vallon de Bravinu. Conformément au plan de gestion, le suivi a été renforcé et 2 pièges photographiques ont été installés en collaboration avec le PNRC. Aucune capture photographique n'a été réalisée, laissant supposer un faible effectif. Les pièges ont néanmoins été déplacés dans un secteur voisin à l'automne 2024 à la suite de la découverte de nouvelles fèces.

Après le passage des tempêtes Ciaran et Domingo, un état des lieux des espèces piscicoles dans les cours d'eau de la réserve naturelle a été réalisé en collaboration avec la Fédération de la Corse pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques. 3 jours de pêche électrique (avec remise à l'eau des individus capturés) ont été réalisés sur la Restonica, le Bravinu, le Riviseccu et la Paratella (Verghellu). Les impacts des tempêtes sont réels, avec peu de captures sur la Restonica

la flore méditerranéenne (RESEDA-Flore) et un protocole de suivi de l'Habitat prioritaire Mares temporaires méditerranéennes, élaboré conjointement par le CBN Méditerranée et la Tour du Valat, a été mis en œuvre dans la réserve naturelle. L'OEC a également participé aux réunions de travail consacrées à l'analyse des méthodes de l'évaluation de cet habitat, également porté par la Tour du Valat.

Lors d'une journée d'inventaire, 5 nouvelles espèces floristiques ont été localisées sur la réserve naturelle.

La collaboration engagée en 2020 avec le CBNC et l'association mycologique de Portivechju U Muchjinu pour l'inventaire des espèces mycologiques de la réserve naturelle s'est poursuivie avec 2 journées de prospection, en février et en octobre.

Une localisation précise des pieds d'acacias a été réalisée et 5 nouveaux individus ont été cerclés en 2024. Un protocole de suivi a été mis en place pour mieux appréhender leur dépérissement.

Sensibilisation du public

Plusieurs visites de site ont été proposées : des botanistes de l'association Gentiana, des membres du comité consultatif de la réserve naturelle, des élèves de BTSA du Campus AgriCorsica d'u Rizzanesa-Sartè, ainsi que des botanistes du CBN Med et du CBNC ont ainsi été accueillis sur le site.

L'OEC a également participé au 42^e congrès des Réserves Naturelles de France, ainsi qu'aux rencontres

régionales des Réserves Naturelles de Corse.

Réserve Naturelle du Massif du Monte Ritondu

La Réserve Naturelle du Massif du Monte Ritondu repose sur 5 ETP, appuyés par 6 saisonniers du 15 juin au 15 septembre et 1 alternante de Master 2 Sciences de l'Eau et de l'Environnement de l'UCPP.

L'Assemblée de Corse a validé le 28 février 2024 le premier plan de gestion de la réserve naturelle. Le conseil scientifique et le comité consultatif de la réserve naturelle se sont réunis respectivement le 8 et le 18 avril 2024

Surveillance et entretien

La surveillance et la police correspondent aux missions principales de l'équipe de gestion sur le site. Tenant compte des conséquences de la tempête Ciaran, l'OEC a maintenu un dispositif de surveillance des abords des lacs de Melu et Capitellu depuis l'abri du PNRC afin de faire face à de nouvelles problématiques, notamment le bivouac, et suivre les modifications des pratiques des visiteurs.

Ainsi, pour la première année, l'OEC a assuré une présence nocturne et 5 bivouacs ont nécessité l'intervention de la garderie aux abords du lac de Melu. De nombreuses traces (feux, déchets, murets en pierre) ont également été recensées aux abords des lacs de Capitellu, de l'Oriente, à Bravinu et à proximité du GR20 lors des rondes, laissant supputer un développement de cette pratique.

et de nombreuses caches à poisson comblées par les modifications des cours d'eau. Néanmoins, les populations piscicoles semblent toujours présentes, malgré leur diminution certaine. Aucun individu de saumon fontaine n'a été observé.

Un stagiaire de l'UCPP a également été accueilli en avril 2024 pour enquêter sur les pratiques de chasse et de pêche sur le territoire de la réserve naturelle.

Par ailleurs, les agents de la RNMMR sont impliqués dans la mise en œuvre du programme régional pour la conservation des lacs de montagne (cf. chapitre 7).

Sensibilisation du public

35 publications ont été mises en ligne sur la page Facebook de la réserve naturelle (22 en 2023). Le nombre d'abonnés a augmenté de 234 personnes et s'élève à 2 674 abonnés. Les publications cumulent près de 27 000 vues et ont touché plus de 110 000 personnes.

Gestion du domaine du Conservatoire du littoral du Suttanaccia

En l'absence de mise à disposition de 3 agents de la CdC prévue par la convention de gestion, la gestion du domaine du Cdl des 5 communes de l'Extrême Sud de la Corse a reposé sur 6 ETP en 2024, soit 1 ETP de moins que l'année précédente.

Les recettes de recouvrement des 12 conventions d'usages en vigueur se sont élevées à environ 29 000 €.

Par ailleurs, les discussions engagées avec le Cdl concernant la réalisation du *Plan de gestion des terrains du Cdl de l'extrême sud* se sont poursuivies, le Cdl souhaitant déléguer son élaboration à l'OEC.

L'OEC a coorganisé le comité de gestion des sites qui s'est tenu à la mairie de Pianottuli à Caldareddu le 26 janvier 2024, et a participé au C conseil de Rivages à Bastia le 13 décembre 2024.

L'OEC a également participé aux réunions techniques de l'Opération

Présentation du protocole de suivi du grau de la lagune de Santa Ghjulia (Portivechju) aux gestionnaires de zones humides en Corse.

Grand Site de France de Bunifaziu porté par la commune, ainsi qu'à plusieurs échanges avec les communes de Figari, de Pianottuli à Caldarellu et les offices de tourisme de Bunifaziu et Portivechju. Il a notamment participé aux « Ateliers du tourisme durable » organisés par ce dernier.

Soutien technique aux actions du Conservatoire du littoral

L'OEC a accompagné le Conservatoire du littoral pour le suivi des travaux d'aménagement du feu de Fazziò-Madonetta, inauguré le 11 juillet 2024. L'OEC a également contribué à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'état des lieux des installations sanitaires du site d'I Pini, ainsi qu'à l'évaluation des éventuels impacts d'aménagements privés à proximité du site de Santa Ghjulia.

L'OEC a été sollicité pour avis concernant 16 autorisations délivrées pour l'exercice d'activités ponctuelles sur le domaine du Cdl (manifestations sportives, cueillettes, tournages...).

Surveillance et entretien

Les missions d'entretien des sites, réparties entre le nettoyage des sites, l'entretien des milieux et celui des sentiers, regroupent un peu plus de la moitié du temps de travail de l'équipe de garderie. Les sites de A Testa, Fenu, Palumbaghja et Campu Mezzanu ont nécessité un temps de travail important.

Près de 20 % du temps de travail de l'équipe de garderie concerne l'entretien et la réalisation d'aménagements (murets de pierre sèche, ganivelles...). Un effort

particulier a été produit pour la restauration des murets du site de Campu Rumanilu, ainsi qu'une opération pour la restauration des pistes d'accès au site de San Ghjuvani en collaboration avec la commune de Pianottuli à Caldareddu.

Pour la 4e année consécutive, l'effort de police consacré au respect des réglementations relatives au bivouac et au camping sauvage, ainsi qu'à l'usage du feu en période estivale, a dû être limité en raison du manque de personnel permanent.

Fréquentation des sites

L'estimation de la fréquentation des sites de Campu Rumanilu, Fazziò-Madonetta, Fenu, A Testa et Bruzzi par systèmes de comptage automatiques a été reconduit. Le site de Campu Rumanilu a connu une fréquentation record, avec 255 000 visiteurs en 2024. La hausse est également observée pour les sites de Fenu (21 000 visiteurs) et Fazziò-Madonetta (25 500 visiteurs), alors que le site de Bruzzi (22 600 visiteurs) et de Testa ont connu une baisse respective de 12 % et 15 %.

Suivis scientifiques

Le comptage des pieds de *Silene velutina*, conduit tous les 2 ans, a été réalisé sur les sites de Campu Rumanilu, Cala Sciumara et Tamaricciu.

Le suivi des stations de *Limonium bonifaciense* a été mené, ainsi qu'un suivi de la dynamique de l'espèce à la suite de l'arrachage des griffes de sorcière. Cette seconde opération a été présentée dans le cadre du Copil du PNA consacré à 5 statives de Corse.





*Arrachage de pieds de *Carpobrotus edulis* sur le site de Fenu (Bunifaziu) dans le cadre du suivi de la dynamique de l'espèce *Limonium bonifaciense*.*

Le suivi bimensuel du grau de la lagune de Santa Ghjulia a été reconduit, confirmant la grande variabilité de son fonctionnement. Les résultats ont été présentés dans le cadre des journées d'échange FOGEC/FILMED. Par ailleurs, une veille continue de la présence du crabe bleu *Callinectes sapidus* dans la lagune a été menée, 2 nasses ayant été installées à cet effet. Seul 2 individus immatures ont été observés en fin d'année.

L'OEC a également participé au Copil du PNA Cistude d'Europe et Crapaud vert, ainsi qu'à la journée régionale du SINP de Corse organisée par la DREAL de Corse.

Sensibilisation du public

La page Facebook et le compte Instagram dédiés à la gestion des terrains du Cdl ont vu leurs audiences progresser.

L'OEC a contribué à la rédaction de l'ouvrage *La Corse entre terre et mer : 30 balades sur les sites protégés du Conservatoire du littoral* publié par les éditions Dakota.

L'OEC a participé aux rencontres régionales des agents et gardes du littoral, les 9 et 10 octobre à Campunoru.

Le site UNESCO est riche de 54 formations géologiques différentes, dont 4 sont inscrites à l'inventaire du patrimoine géologique national et 2 relèvent d'une importance internationale (les orgues rhyolitiques de Scandola et les granites rouges de Porto et des Calanche de Piana).

Gestion de la façade maritime nord-occidentale

Site UNESCO Golfe de Porto : calanche de Piana, golfe de Girolata, réserve de Scandola

Le dispositif de gestion du site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO mobilise 3 agents, également impliqués dans le suivi de la reproduction du balbuzard pêcheur et l'animation des sites Natura 2000 du secteur « Calvi-Carghjese ».

Un premier travail a été engagé en 2024 concernant la rédaction du plan de gestion du site. A cet effet, l'OEC a engagé le bureau d'études INGECORSE pour l'élaboration du plan, sa validation étant attendue en fin d'année 2025.

Une stagiaire de Master 2 en économie appliquée de l'UCPP a par ailleurs réalisé un diagnostic de la fréquentation socio-économique

du site et le bureau d'études Erba Barona Paysages a réalisé en 2024 son analyse paysagère.

52 sorties en mer ont eu lieu, principalement pour des missions de suivis scientifiques. Ces missions permettent l'information du public en période de forte affluence et le respect des zones de quiétude (10 en 2024), notamment hors de la RN de Scandola, déjà surveillée par les agents du PNRC. 317 bateaux ont ainsi été invités à s'éloigner des zones concernées. Cette sensibilisation repose également sur l'utilisation de l'application « Nav&Co » développée par l'OFB.

La présence en mer est renforcée par une présence sur les sentiers de la façade terrestre du site. Plusieurs situations infractionnelles ont ainsi été relevées (bivouac, panneaux de publicité, dépôts de déchets...). Une vigilance particulière a été apportée aux actions pouvant entraîner le dérangement des nids de balbuzard pêcheur, avec notamment la fermeture temporaire d'une portion du sentier de Capu Rossu en collaboration avec la CdC et le Cdl.

A la demande des services de l'Etat, l'OEC a fourni les éléments nécessaires à l'élaboration d'un rapport sur la mise en œuvre des recommandations issues de la décision de l'UNESCO. Celui-ci sera transmis au comité du patrimoine



Le suivi de la nidification du balbuzard pêcheur s'appuie sur l'utilisation de pièges photographiques.

mondial, un nouvel avis sur la situation du site devant être rendu en juillet 2025.

Par ailleurs, l'OEC a été sollicité dans le cadre de l'évaluation par l'IUCN des sites du patrimoine mondial. Cette 4^e évaluation de l'état du site devrait intervenir dans le courant de l'année 2025.

L'OEC a également participé aux différents travaux de l'Association des biens français du patrimoine mondial, notamment lors d'échanges concernant le tourisme durable.

Suivi de la nidification du balbuzard pêcheur

Le balbuzard pêcheur bénéficie d'un Plan national d'action financé par la DREAL de Corse et animé par le bureau d'études BIOTOPE. L'OEC a participé à l'ensemble des échanges dans ce cadre (comités de pilotage national et local, groupes de travail).

Le suivi de la reproduction du balbuzard pêcheur a été réalisé en collaboration avec le PNRC et une stagiaire de Master 2 accueillie par la DREAL de Corse pour l'analyse des données de reproduction.

En 2024, 38 nids, dont 1 nouveau, ont été occupés. 15 d'entre eux ont permis une ponte et 12 jeunes à l'envol ont été observés depuis 8 nids. Certains échecs de reproduction ont pu être attribués à la fréquentation nautique (1 individu), à l'escalade (1 ind.) ou la prédation des œufs (2 ind.). Deux oisillons sont morts de manière inexplicable.

Après une forte baisse depuis les années 2010, la population semble se stabiliser sur la période 2021-2024.

Les résultats pour les nids réputés très fréquentés par le nautisme sont équivalents à ceux peu fréquentés, la moitié des couples n'allant pas jusqu'à la ponte.

Par ailleurs, une conférence a été donnée dans la tour de Campumoru le 22 mai à l'initiative du syndicat Elisa.



Autres actions

L'OEC a accompagné l'herpétologue M. Delaugerre et un agent du CBNC pour une mission d'inventaire de l'îlot d'U Castellu à i Latri, près de la pointe d'Arone.

Le suivi de la population nicheuse de puffin de Scopoli de l'îlot de Gargalo, dératifié en 2023-2024, a également été réalisé, de même que des observations de goéland d'Audouin, celles-ci ayant été analysées en collaboration avec B. Recorbet.

L'OEC a également participé à l'opération de dératification des îles Sanguinaires (Ajacciu) menée dans le cadre du programme LIFE « Espèces Marines Mobiles » dont l'Initiative PIM est l'un des partenaires. En parallèle de celle-ci, des suivis des populations d'oiseaux marins ont été réalisées. L'OEC a accompagné le prestataire Biophona pour la mise en place et le retrait d'enregistreurs acoustiques.

LES SITES NATURA 2000

Transfert de compétences Natura 2000 à terre

L'article L. 414-2 du Code de l'environnement désigne, pour les 68 sites Natura 2000 exclusivement terrestres présents en Corse, le Président de la Collectivité de Corse comme autorité administrative.

L'Office de l'Environnement, par délibération n°23/144 AC de l'Assemblée de Corse, a été désigné pour accompagner la Collectivité de Corse dans la mise en œuvre de cette compétence.

Cet accompagnement est effectif depuis le mois d'octobre 2024 avec, dans un premier temps, la récupération de l'ensemble des documents disponibles sur la plateforme OSMOSE et la mise en place d'une base de données commune.

Un travail partenarial entre l'ODARC et l'OEC a par ailleurs abouti à la rédaction de 2 appels à projets FEADER pour le financement des actions liées à ce transfert de compétences (Animation / rédaction de DOCOB et mise en œuvre des actions).

Ces appels à projets seront ouverts en 2025.

Natura 2000 en Mer

L'OEC assure au titre de la politique Natura 2000 en Mer l'élaboration du document d'objectifs des 7 sites du secteur de l'Extrême Sud, l'animation du site du Grand Herbière de la Côte Orientale et l'animation des 4 sites du secteur Calvi-Carghèse.

En 2024, l'OEC a organisé plusieurs réunions avec les acteurs concernés (Préfecture Maritime, OFB, DMLC, CBNC...). Un dossier de financement au titre du FEAMPA a été déposé afin de couvrir les missions d'animation, ainsi que l'ingénierie administrative et financière du réseau.

Sites Natura 2000 de l'extrême sud de la Corse

Concernant les 7 sites Natura 2000 de l'Extrême Sud, l'analyse écologique des habitats terrestres a permis d'identifier 24 habitats, dont 4 prioritaires, sur les 1 000 ha étudiés.

Pour chacun, une fiche a été rédigée comprenant une description de l'habitat sur les sites d'étude, les espèces et associations phytosociologiques présentes, ainsi que les menaces potentielles. La présence d'EVEE sur l'ensemble des sites étudiés a été relevée.

Site Natura 2000 Grand herbier de la plaine orientale

Concernant le site du « Grand herbier de la plaine orientale », qui protège à lui seul 40 % des herbiers à posidonie présents en Corse et 28 % de ceux recensés dans les eaux méditerranéennes françaises, une convention est en cours d'élaboration entre l'OEC et la DMLC pour l'animation du site. Par ailleurs, un travail conjoint a été entrepris pour l'établissement de 2 arrêtés préfectoraux de protection d'habitats naturels marins concernant les récifs barrières et les récifs d'hermelles. Les dossiers ont été présentés au CSRPN en septembre 2024.

Conformément au décret n°2022-527 du 12 avril 2022, l'OEC a élaboré une proposition de reconnaissance de ce site Natura 2000 comme zone de protection forte, notamment vis-à-vis de l'analyse du patrimoine, des usages, des enjeux et des pressions. Lors de sa session du 22 juillet 2024, le Conseil maritime de façade a adopté une recommandation de labellisation.

Par ailleurs, l'unique ponte de tortue caouanne observée en 2024 en Corse a eu lieu sur la commune d'A Venzulasca. L'OEC a fédéré les acteurs concernés (association CARI, CdI, Réseau tortues marines de Méditerranée française) pour assurer la mise en défens du nid et le suivi de l'éclosion.

Par ailleurs, l'OEC a été sollicité pour le projet CAREMaêrl, porté par l'OFB dans le cadre du programme Life Marha. 12 stations seront étudiées dans les sites Natura 2000 du Grand herbier de la plaine orientale et du secteur Calvi-Carghese par le prestataire retenu, Andromède Océanologie.

Sites Natura 2000 du secteur Calvi-Carghese

L'OEC a été sollicité dans le cadre de la rédaction de 3 évaluations d'incidences par des tiers. Celles-ci concernent des travaux routiers par la CdC, une demande relative à l'utilisation et le mouillage d'un ULM sur la commune de Galeria, ainsi que le projet CAREMaêrl.

Concernant le suivi du balbuzard, un travail a été engagé avec Andromède Océanologie pour la mise à jour de l'application DONIA dès la définition des zones de quiétude, au mois de mars. L'OEC a également participé aux rencontres Man and Biosphere de la réserve de biosphère Falasorma-Dui Sevi.

Sanctuaire Pelagos

Depuis 2023, l'OEC se doit de coordonner l'animation de la Charte de partenariat Pelagos en Corse au droit des sites Natura 2000 en Mer dont il assure l'animation.

En 2024, l'OEC a participé au comité national qui s'est tenu à Menton, ainsi qu'aux rencontres du Réseau national d'échouages à Ajaccio.

Le site Natura 2000 du Grand herbier de la plaine orientale protège près d'un tiers des herbiers à Posidonie recensés dans les eaux méditerranéennes françaises.



Rédaction & Mise en page : O. Bonnenfant/OEC

Crédits photographiques :

Anonyme/OEC (p. 8, 10, 17, 31, 37) ; O. Bonnenfant/OEC (p. 11, 18, 22, 24, 27, 29, 33, 39) ; K. Buron (p. 39) ; *Anonyme*/CdC (p. 7, 18) ; R. Chave (p. 40) ; jgd.cannes/Adobe Stock (p. 28) ; J.-M. Culioli (p. 35) ; H. Damke/Adobe Stock (p. 12) ; G. Faggio/OEC (p. 40) ; S. Leccia/OEC (p. 34) ; S. Leroy/OEC (p. 21, 24, 25, 30) ; J.-F. Poli/OEC (p. 15) ; M.-L. Pozzo di Borgo (p. 36, 38) ; M.-C. Santoni/OEC (p. 20) ; T. Viacara/OEC (couverture & p. 4, 13, 14, 15, 16, 23, 26, 36) ; L. Zucarelli/OEC (p. 32).



Office de l'Environnement de la Corse
Uffiziu di l' Ambiente di a Corsica

14, avenue Jean Nicoli
20250 CORTE

Tel. : +33 (0)4 95 45 04 00

www.oec.corsica